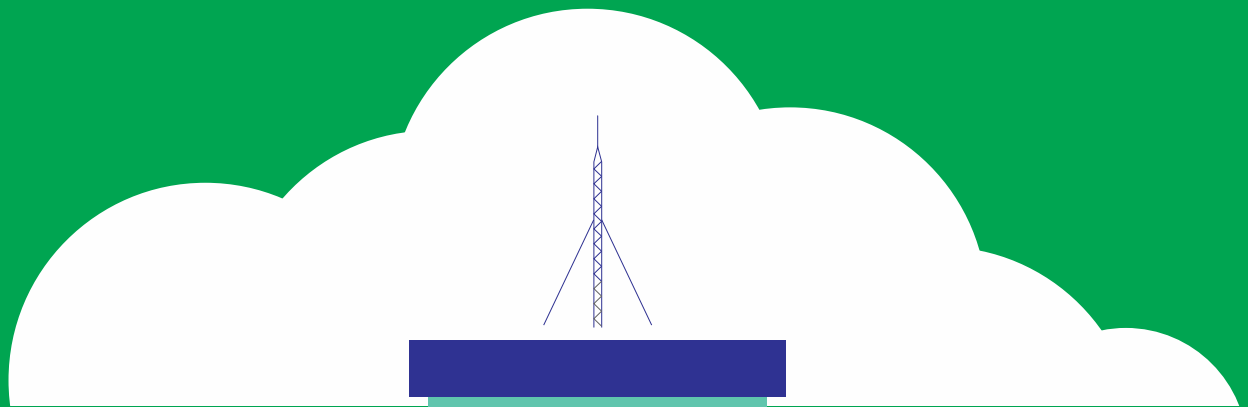




Budget primitif 2021

DOCUMENT D'ANALYSE



	A	B
1	74566152122	1456465456
2	234465546	844656564
3	45234465646	4656445646
4	423446545	546554544
5	1774454566	44646566998
6	456465456	446556899
7	646454554	112465313
8	648465798	446454546
9	54654655	11356344654
10	456454456	45677456678
11	846546564	3211234411
12	445646546	15212344622
13	55646564	234454546
14	446556899	446556899
15	112465313	112465313
16	446454546	446454546
17	11356344654	11356344654
18	45677456678	45677456678
19	3211234411	3211234411
20	15212344622	15212344622

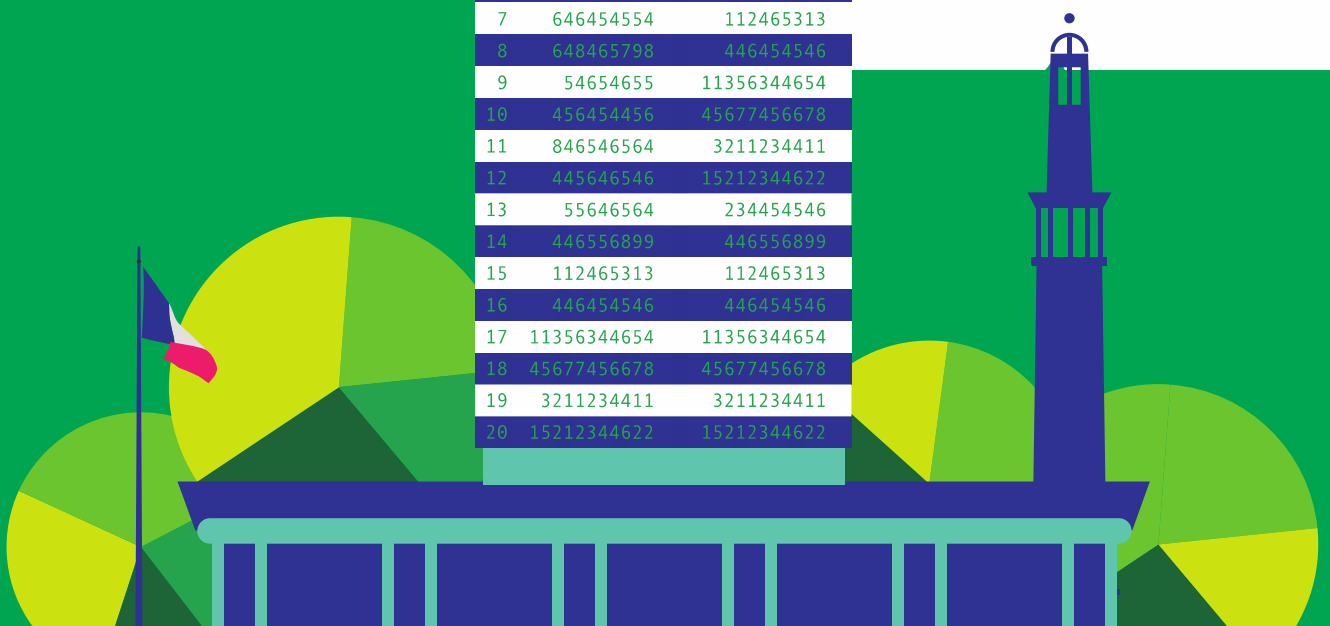


Table des matières

Introduction	4
Note méthodologique.....	10
Grands équilibres	11
1. Budget de fonctionnement.....	12
Recettes de gestion courante	13
Une hausse modérée des recettes fiscales	13
Des compensations en diminution.....	15
Des dotations de l'État stables	16
Une diminution des dotations de la Métropole	17
Une stabilité des autres recettes de gestion courante	17
Produits financiers et exceptionnels.....	21
Dépenses de gestion courante.....	21
Des dépenses de personnel maîtrisées	22
Un soutien en hausse à la vie associative et au CCAS	23
Des charges à caractère général en hausse du fait des dépenses contraintes	24
Des autres dépenses stables	25
Dépenses exceptionnelles et provisions	26
2.Épargnes	27
Épargne de gestion courante.....	28
Épargne brute et épargne nette.....	28
3. Budget d'investissement	30
Recettes d'investissement.....	31
Des ressources propres d'investissement en hausse.....	31
Une baisse de l'emprunt.....	32
Une hausse des subventions d'investissement	32
Opérations pour compte de tiers	33
Dépenses d'investissement.....	33
Une augmentation des dépenses de travaux et études.....	34
Une hausse des subventions d'équipement	37
Opérations pour compte de tiers	38
Une baisse des autres dépenses d'investissement.....	38
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)	39
Remboursement de la dette	40
4. ANNEXES	42
ANNEXE 1 : ratios réglementaires.....	43
Données de référence	44
ANNEXE 2 : budgets annexes et régie lumière	45
Budget Annexe Selfs : une subvention d'équilibre en hausse	46
Budget Annexe Cuisine Centrale : une subvention d'équilibre en hausse	46
Budget Annexe Activités Économiques : une subvention d'équilibre en hausse.....	47

Budget Annexe Locaux Culturels : une subvention d'équilibre stable.....	47
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires : une subvention d'équilibre stable.....	47
Régie Lumière : une baisse de la subvention d'équilibre.....	48
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette	49
Structure de la dette après swaps (M€).....	49
Classification des risques des emprunts.....	49
Profil d'extinction de la dette	50
Capacité de désendettement	51
Répartition par prêteurs	51
ANNEXE 4 : Détails « autres ».....	52
Détail « autres » recettes de gestion courantes.....	52
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	52
Détail « autres » charges à caractère général.....	53
ANNEXE 5 : Acronymes.....	54

Introduction

La crise sanitaire, débutée l'an dernier et qui se poursuit cette année, a bouleversé à plus d'un titre les habitudes quotidiennes des habitants et l'action municipale. Le calendrier électoral a lui aussi été impacté, en voyant le report du second tour des élections municipales à la fin juin 2020. De ce fait, il a été décidé, à l'instar de la plupart des grandes villes de France, de décaler exceptionnellement le vote du budget 2021 au mois de mars 2021.

Ce premier budget du mandat est indéniablement marqué par la crise sanitaire. L'impact de cette crise sur le budget des collectivités locales en 2020 a été estimé à près de 4 Mds d'euros dans le dernier rapport sur l'impact du Covid-19 du député Jean-René CAZENEUVE, avec un effet particulièrement marqué pour les grandes villes. Cela s'explique notamment par les importantes pertes de recettes tarifaires et domaniales, dont le poids est plus élevé en raison des charges de centralité. Une étude menée par l'association France urbaine auprès de 78 collectivités montre également que les grandes villes ont payé un lourd tribut à cette crise, puisque le coût estimé fait état de 2 Mds d'euros, avec notamment un coût par habitant compris entre 30 et 60 euros par habitant pour la moitié des villes et un recul de l'autofinancement brut par habitant de 50 euros, lié notamment à la baisse des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 2% par rapport à 2019.

Pour la Ville de Grenoble, comme annoncé lors du rapport d'orientations budgétaires, le coût de la crise est de près de 5M euros (soit 30 euros par habitant) avec une baisse projetée de l'épargne brute de 30% entre 2019 et 2020 (-58 euros par habitant).

Face à cette crise, peu de réponses de l'Etat pour les grandes villes. Exclues pour la quasi-totalité de la clause de sauvegarde visant à compenser certaines pertes de recettes fiscales et domaniales, elles n'ont pu guère compter que sur le remboursement très partiel des masques achetés pour leur population (90K euros pour la Ville de Grenoble). Les élus locaux ont donc, lors de récents échanges avec le gouvernement, insisté sur la nécessité d'adopter des mesures complémentaires lors d'une prochaine loi de finances rectificative, afin de soutenir l'autofinancement mis à mal par la crise sanitaire. Si le Plan de relance de 100 Mds d'euros, dont 13 Mds sont destinés aux collectivités territoriales tous échelons confondus, constitue un premier pas envers les collectivités, il ne peut être la seule réponse apportée, tant la démultiplication des appels à projets gérés de manière non transversale par les différents ministères et les contraintes d'éligibilité des dossiers rend complexe l'actionnement de ce Plan par les collectivités.

Un contexte national toujours contraint et renouvelé

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du conseil municipal du 8 mars dernier, la loi de finances de 2021 repose sur les postulats macroéconomiques suivants :

- une croissance du PIB de 6%
- une inflation de 0,7%
- un déficit public de 8,5% du PIB
- une dette publique de 122,4 % du PIB
- une progression des dépenses publiques de 0,4% en volume.

La loi de finances 2021 est marquée par la poursuite des réformes fiscales qui traduisent un amoindrissement du levier fiscal des collectivités territoriales.

Après l'acte I de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des ménages achevé en 2020, l'année 2021 voit l'entrée en vigueur de l'acte II avec la suppression totale de cette taxe pour les 20 % de ménages restants à l'horizon 2023. Comme l'acte I où la suppression s'étalait sur 3 ans entre 2018 et 2020, l'acte II prévoit une exonération par tiers de 2021 à 2023. Pour compenser la taxe d'habitation qui disparaît des budgets locaux dès cette année, le panier fiscal des collectivités sera profondément renouvelé. Les communes recevront ainsi la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les montants transférés ne compensant pas intégralement la perte de la taxe d'habitation (10 700 communes, dont Grenoble, seraient perdantes), l'Etat va instaurer un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation et abonder le dispositif par une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales. La vigilance sera donc de mise pour s'assurer que la compensation sera effective dans la durée, et ce d'autant plus que l'année 2020, qui doit servir de référence à la compensation, a été fortement perturbée par la crise sanitaire en termes de mise à jour des bases par les services fiscaux.

En outre, la loi de finances prévoit une baisse de 10 Mds d'euros des impôts dits « de production », baisse qui est au cœur du plan de relance élaboré pour redynamiser l'activité du pays, cette dernière ayant lourdement chuté, de près de 9% l'an passé selon les tout derniers chiffres de l'INSEE. Parmi cette baisse, citons la réduction par deux de la valeur locative des locaux industriels au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation se fera par l'Etat à travers le mécanisme de coefficient correcteur mais seulement au taux de 2020, ce qui implique que toute hausse future des taux ne sera pas compensée.

En dehors des considérations budgétaires, on ne peut que regretter l'amointrissement du pouvoir fiscal des collectivités territoriales et la rupture du lien entre les habitants, les entreprises et leur commune, alors que la fiscalité est l'une des principales sources de financement de l'action publique locale. Rappelons que la taxe foncière n'est acquittée que par les seul-es propriétaires, soit un tiers sur le territoire grenoblois. La taxe d'habitation marquait l'appartenance de l'habitant-e à la collectivité : en s'acquittant de cet impôt, tous les habitant-es, qu'ils-elles soient Français-e ou résident-e étranger-e, témoignaient d'une même appartenance à une collectivité locale.

Le gouvernement actuel n'a pas reconduit la baisse des dotations aux collectivités, préférant limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an à travers le dispositif de contractualisation, dispositif qui a été ajourné du fait de la crise sanitaire. Compte tenu du déficit public engendré par cette crise, il est fort probable que de nouvelles mesures soient prises dans les prochaines années, sans que les contours n'en soient connus à ce jour. Les dotations demeurent donc inchangées, bien que cette stabilité soit toute relative et s'apparente plutôt à une régression dans un contexte de hausse de charges. Par ailleurs, la péréquation sera encore financée cette année par les budgets locaux puisque les hausses de la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale se font à enveloppe constante de Dotation globale de Fonctionnement.

Les conséquences pour la Ville de Grenoble

Les effets de la crise sanitaire se font encore sentir en 2021 et ce budget primitif 2021 prend donc en compte les impacts connus à ce jour ; et ce tant du côté des dépenses supplémentaires pour lutter contre le coronavirus et soutenir le tissu associatif que du côté des pertes de recettes liées aux fermetures d'équipements. La situation financière de la Ville, déjà contrainte, se trouve davantage fragilisée par la pandémie. L'épargne nette sera en forte régression par rapport à l'an dernier pour s'établir à - 1,7M d'euros. L'encours de dette reste stable avec une très faible hausse de 0,4M d'euros entre deux exercices, fruit d'une gestion responsable des deniers publics.

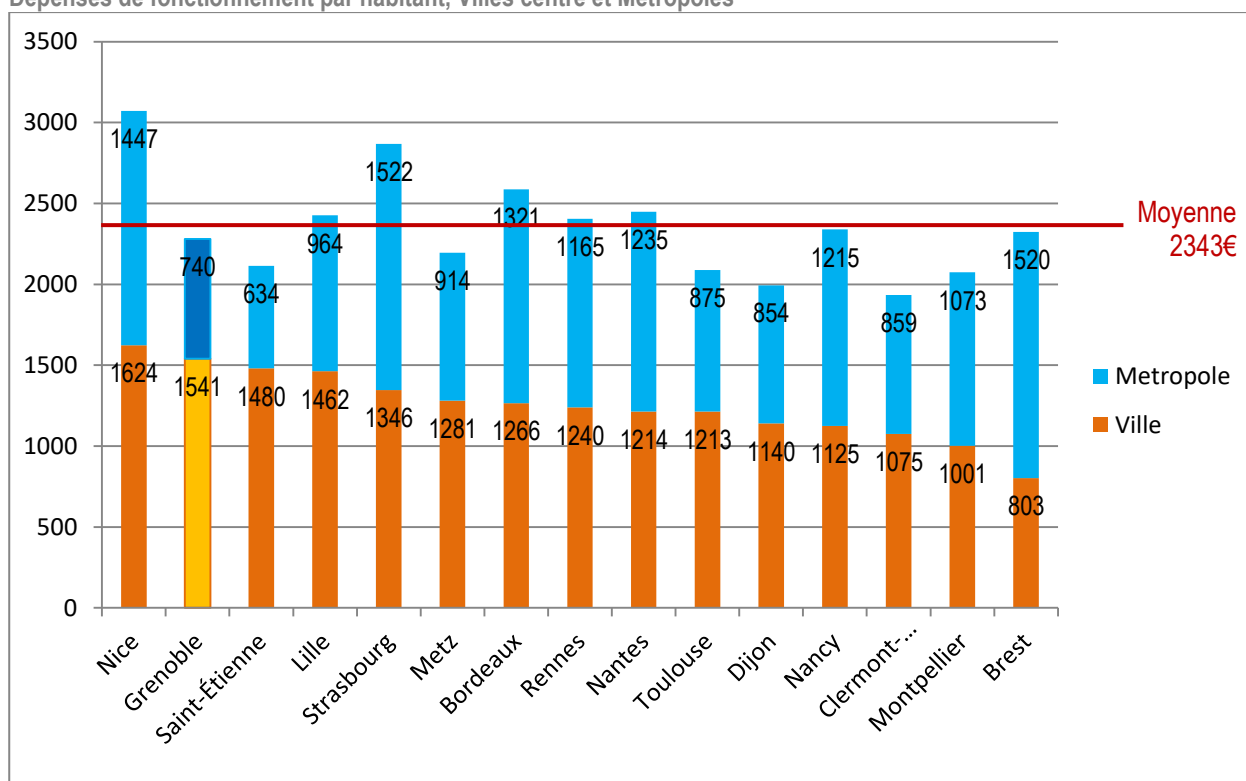
L'une des raisons de la fragilité de la situation financière de la Ville s'explique par le poids du passé qui pèse toujours lourdement sur ses finances. En effet l'augmentation massive de la **dette du budget principal** dans les années 85-95 se ressent encore aujourd'hui. Une gestion normale des finances de la

Ville durant cette lointaine période (en maintenant une épargne brute minimum) aurait dû permettre de limiter la dette à ~150 millions d'euros environ au lieu des 242M d'euros atteint en 1991. Cela pèse chaque année sur le remboursement de l'annuité, mais aussi sur les charges financières qui s'élèvent à près de 5,5M d'euros par an cette année et ce montant est faible grâce aux taux d'intérêts actuellement très bas.

La capacité d'investissement de la ville reste pénalisée par le poids de la dette, limitant mécaniquement son autofinancement et pesant sur sa capacité de désendettement.

Les dépenses de fonctionnement sont historiquement très élevées à Grenoble (les plus élevées des communes de plus de 150 000 habitants, avec Nice et Saint-Etienne) ce qui s'explique notamment par une faible intégration métropolitaine et par des services publics très présents sur le territoire.

Dépenses de fonctionnement par habitant, Villes centre et Métropoles



Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 évoluent de + 1,3% par rapport au budget précédent. Les recettes réelles de fonctionnement, sont, elles, très stables du fait de la crise sanitaire, qu'il s'agisse des recettes fiscales faiblement revalorisées ou des produits des services. La Ville de Grenoble a en effet fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, ces derniers étant inchangés depuis 2009.

La fragilité de la situation financière de Grenoble est donc également liée à cet autofinancement faible dont les raisons ont été précédemment exposées.

Epargne nette de 1982 à 2021



Les priorités politiques de la Ville de Grenoble

L'année 2021 est inédite à plusieurs titres. Sur le plan sanitaire, elle s'inscrit dans la persistance d'une crise qui continue à toucher durement les plus fragiles : nos aîné-es et nos concitoyen-es les plus modestes. Sur le plan économique et social, la crise aggrave les faiblesses d'un système qui était déjà à bout de souffle. Il en découle une vague de pauvreté à laquelle sont déjà confronté-es un nombre croissant d'habitant-es et qui prendra encore de l'ampleur en 2021. Il en résulte aussi un isolement croissant de millions de personnes seules, étudiant-es précaires, personnes âgées ou fragiles. Enfin, sur le plan climatique, les tendances de ces dernières années se confirment : nous sortons de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1900, les températures augmentent, le dérèglement climatique et ses effets se font chaque mois plus visibles.

Pour répondre à ces enjeux, l'équipe municipale a lancé une démarche visant à mettre à l'agenda, sans attendre, les projets du mandat qui permettent de répondre aux nouveaux besoins sociaux générés par la crise de manière à :

- Défendre les équilibres des existences : social, affectif, mental et physique, culturel, sportif, économique, politique ;
- Lutter contre la pandémie et ses corolaires : agir en priorité pour protéger les plus vulnérables, lutter contre l'isolement, aider les aidants, tracer un chemin vers un avenir désirable ;
- Garder le cap des transitions : la pandémie a été un révélateur supplémentaire de la crise structurelle de notre modèle de société. Elle confirme qu'il ne faut plus s'en tenir au traitement des symptômes et qu'il était essentiel de s'impliquer fortement pour que les mesures portent également sur les vraies causes ;
- Prendre en compte la fatigue des agent-es : la Ville a été en première ligne tout au long de la crise sanitaire et elle le reste avec un rôle de proximité et de solidarité fort et continu.

Ce cadencement doit aussi prendre en compte les opportunités que représentent l'année Capitale verte de l'Europe 2022 et les nombreux appels à projet du gouvernement dans le cadre du plan de relance.

En 2021, la Ville de Grenoble et son CCAS resteront en première ligne d'une mobilisation quotidienne pour limiter les dommages de la crise. Au-delà des réponses à l'urgence qui sont évidemment indispensables et qui se poursuivront en 2021, la Ville et son CCAS agiront pour garantir les sécurités du quotidien pour celles et ceux qui sont précarisé-es, fragilisé-es et isolé-es. Le lien social sera le fil

rouge d'une année 2021 solidaire afin que chacun-e puisse disposer du niveau de sérénité suffisant pour prendre pleinement part à la vie de la cité. Du renforcement de la formation des professionnels de la petite enfance de nos crèches, au soutien des aînés en passant par l'accompagnement financier et psychologique des jeunes, l'action sociale est pensée comme un socle pour l'émancipation. A travers le plan municipal de lutte contre l'isolement, la consolidation des actions de Grenoble *Ville Amie des Aîné-es* (accompagnement des parcours résidentiels et aide aux aidants) et la redirection des moyens consacrés au dispositif hôtelier vers des formes alternatives et plus adaptées d'hébergement, le renforcement du lien social se décline en actes. Les actions engagées dans le cadre du précédent mandat pour d'accès aux droits et à l'égalité concrète seront consolidées et renforcées: lutte contre le non-recours, prise en compte transversale du handicap et égal accès aux services publics notamment. Le féminisme constituera un jalon de notre approche de l'action sociale : égalité femmes-hommes, prise en compte des barrières liées au genre et protection face aux violences faites aux femmes. Les projets qui font la démarche d'aller vers les personnes sont renforcés : afin de lever les barrières, des dispositifs comme la caravane des droits s'établissent au sein des quartiers afin que le non-recours aux droits soit drastiquement baissé. Enfin, les actions solidaires au quotidien et en proximité continueront à s'appuyer sur le réseau de proximité des MDH et leur relation privilégiée avec les habitants. La solidarité à Grenoble est multiple, elle s'appuie sur des acteurs professionnels engagés, des dispositifs efficaces et des citoyens mobilisés.

En 2021, la ville poursuivra également sa transformation. De la lutte contre les îlots de chaleur à la promotion des mobilités douces, en passant par la construction de logements sociaux respectueux de l'environnement, Grenoble renforcera les convergences entre solidarités et défi climatique.

En favorisant tout d'abord les projets permettant de construire une ville favorable à la santé et au bien être avec la mise en place d'un centre de vaccination et l'élaboration d'un plan de santé mentale mais aussi l'adaptation des espaces publics à la donne sanitaire (piétonnisation, extension des terrasses, renforcement des lieux de repos...), , avec des mobilités favorables à la santé et concourant à l'amélioration de la qualité de l'air et à la bonne cohabitation des différents moyens de locomotion (pérennisation des Tempovélos, poursuite du projet Chronovélo...). Une ville aussi plus fraîche, fertile et accessible à tous, en accélérant la végétalisation et le rafraîchissement en Ville avec un plan places, parcs et squares proposant de nouveaux espaces de fraîcheur dans les différents quartiers de Grenoble (Mistral, Lys Rouge, Alma, Cambridge, Esplanade, Victor Hugo...), un plan d'accès à l'eau, le plan 15 000 arbres en 2030, la mise en place du projet des rues écoles, la mobilisation des citoyen-nes via les chantiers ouverts au public, gestion naturelle des espaces verts...

La notion de sobriété sera au cœur des politiques de transition et de résilience de la Ville, avec des espaces publics réalisés au maximum avec des essences et des matériaux sobres et adaptés au contexte climatique, avec des moyens de la ville en permanente adaptation pour réduire les consommations, les pollutions, les nuisances émises. La flotte de véhicules poursuivra ainsi sa réduction et sa transition énergétique vers le biogaz et l'électrique, le plan Lumière se poursuivra pour réduire les consommations et pollutions lumineuses, et plusieurs bâtiments municipaux seront rénovés, mieux isolés afin de réduire leur facture énergétique et gagner en confort.

La crise sanitaire, la menace de précarisation et l'urgence climatique doivent réinterroger notre rapport à l'essentiel. Les besoins de culture, de sport, de loisirs ou de vivre ensemble apparaissent avec d'autant plus de clarté dans les moments de trouble. A travers ses orientations budgétaires, la Ville de Grenoble renouvellera en 2021 son soutien aux acteur-ices qui font sa richesse et permettent à toutes et tous de découvrir, de choisir et de s'émanciper.

La Ville émancipatrice que Grenoble incarne est une ville où le vivre ensemble d'aujourd'hui s'inscrit dans une tradition d'hospitalité et de partage. L'ouverture au monde et aux autres se met en œuvre dans différents dispositifs : le Plan lecture, notamment, se poursuit, et après la gratuité des prêts en 2019, voit le déploiement de la Bibliothèque numérique de référence (BNR2), et la préparation du

projet de Bibliothèque Tête de réseau. Le Plan écoles se poursuit également, avec une attention renforcée à l'ouverture des écoles sur leur environnement. Le vivre ensemble se construit aussi sur le respect de son environnement, et l'accompagnement des jeunes Grenoblois.es à la découverte de la nature avoisinante se met en œuvre notamment dans le parcours « Découverte montagne », du CP à l'âge du jeune adulte.

Une ville émancipatrice est une ville où l'on partage un commun, des communs, dont il faut prendre soin. La Ville de Grenoble met ainsi en œuvre la rénovation d'équipements, et la mutualisation de leurs usages. C'est notamment l'occupation artistique transitoire, à l'Ancien Musée de Peinture ou à Abbaye, qui permet de faire vivre des lieux patrimoniaux. Ces dispositifs sont renforcés par une programmation culturelle et sportive pour tou-tes sur l'espace public : pour apprendre à partager ces espaces communs, en faire des lieux de vie et de création (avec la programmation de l'été oh Parc, de l'été culture ou des éclats de culture par exemple).

Chacun peut participer à l'élaboration de cette ville émancipatrice, par exemple par les dispositifs de participation citoyenne, le dispositif d'interpellation ou les ateliers de redirection écologique, ou encore par le dispositif « Volontaires-solidaires de Grenoble » : lier proximité et citoyenneté permet d'accompagner au plus juste la ville dans ses transformations.

La Biennale des villes en transition interrogera le temps de l'essentiel et de nombreux événements, repensés pour s'adapter au contexte sanitaire, seront ainsi le support de moments communs et collectifs.

Enfin, 2021 sera tournée vers 2022, année pendant laquelle Grenoble sera Capitale verte de l'Europe. Au service de la ville et du territoire avant tout, cet événement sera le catalyseur des transitions. Sa visibilité et les moyens qu'il permettra de mobiliser nous permettront d'engager l'ensemble les acteur-ices du territoire dans nos défis communs. Les solutions locales auront un écho européen et international et permettront à Grenoble d'inspirer les transitions globales pour les enjeux de demain.

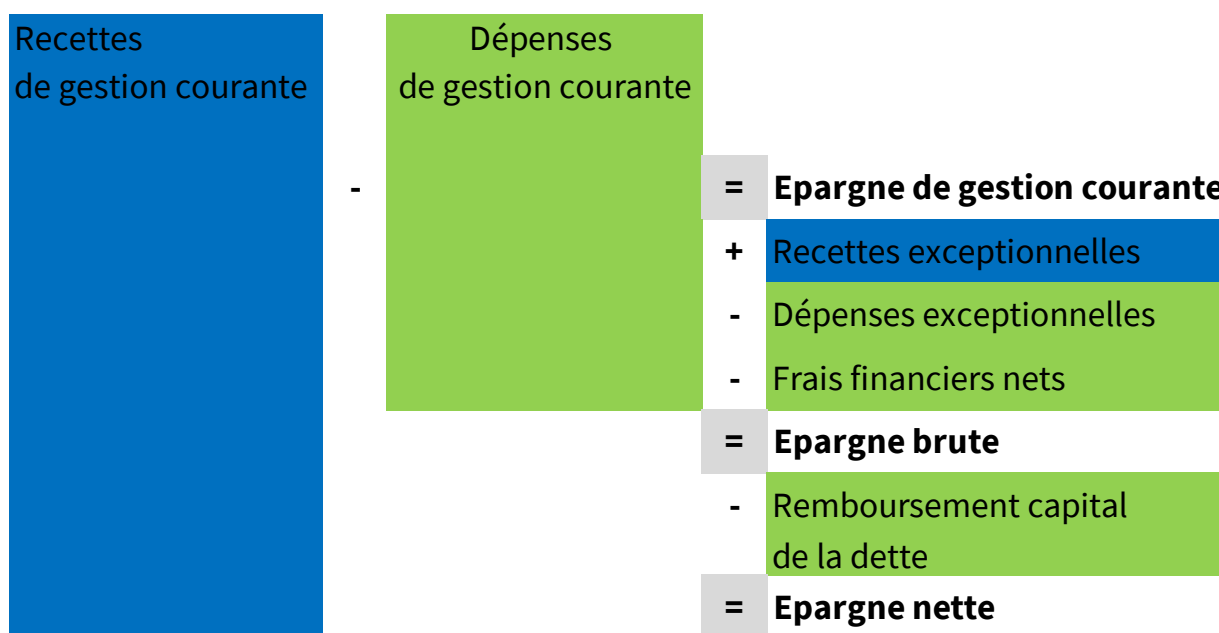
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières)



Transferts à la Métropole

Après d'importants transferts de compétences lors du mandat précédent liés au passage en Métropole, il n'est pas prévu de transfert cette année.

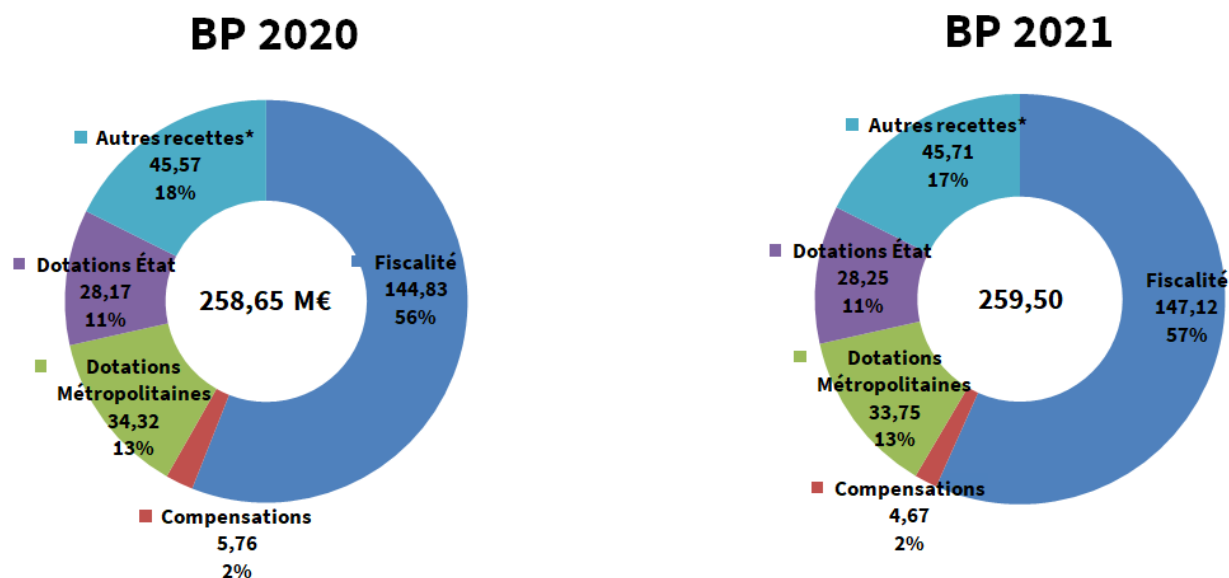
Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement (en M€)				
Fiscalité (3 taxes)	138,30	143,53	144,83	147,12
Compensations	5,29	5,55	5,76	4,67
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	35,34	34,31	34,32	33,75
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,55	28,22	28,17	28,25
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	45,06	46,00	45,57	45,71
Total recettes de gestion courante	252,55	257,62	258,65	259,50
Produits financiers	2,44	2,88	1,83	1,32
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,55</i>	<i>0,47</i>	<i>0,49</i>	<i>0,42</i>
Produits exceptionnels	36,48	5,84	0,96	0,68
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>35,11</i>	<i>2,63</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	3,00	0,19	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	294,47	266,52	261,44	261,50
Dépenses de fonctionnement (en M€)				
Frais de personnel	132,86	134,85	138,78	140,01
Subventions CCAS	18,86	18,90	18,97	19,27
Autres subventions	17,35	17,19	17,32	18,26
Charges à caractère général	44,93	46,35	47,31	48,20
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{mt} des groupes d'élus	1,81	1,80	1,86	1,81
Total dépenses de gestion courante	215,81	219,11	224,24	227,55
-TIR	-0,25	-0,45	-0,30	-0,70
Total dépenses de gestion TIR déduits	215,55	218,66	223,94	226,85
Charges financières (frais financiers bruts)	7,11	6,83	6,43	5,54
Charges exceptionnelles	8,59	8,01	7,19	7,93
Dotations et provisions semi budgétaires	0,49	0,40	0,40	0,40
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	231,99	234,35	238,25	241,42
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement (en M€)				
Ressources propres d'investissement	5,99	9,07	16,03	32,89
Emprunts nouveaux	20,00	12,36	22,32	20,87
Autres ressources d'investissement	13,70	12,25	8,50	8,89
Opérations pour compte de tiers	0,15	0,24	0,01	0,11
Total recettes d'investissement	39,85	33,91	46,86	62,76
Affectation en réserves (1068)	18,98	22,26	0,00	0,00
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,00	0,00	1,71	0,07
Recettes réelles d'investissement	58,83	56,18	48,57	62,83
Dépenses d'investissement (en M€)				
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	38,27	34,94	34,30	41,69
Opérations pour compte de tiers	0,23	0,11	0,01	0,11
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2021)	4,89	4,26	3,82	11,33
Subventions d'équipement (hors ZAC)	9,88	5,41	5,40	5,00
Participations et créances rattachées	1,24	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	54,52	44,73	43,53	58,12
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,25</i>	<i>0,45</i>	<i>0,30</i>	<i>0,70</i>
Total dépenses d'investissement dont TIR	54,77	45,17	43,83	58,82
Remboursement emprunt	24,73	23,23	24,27	24,41
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	0,00	0,00	1,71	0,07
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	24,66	0,34	2,24	0,30
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	103,91	68,31	71,76	82,91
Épargne brute	27,51	29,99	23,49	20,78
Épargne nette	5,25	9,04	1,31	-1,73

1. Budget de fonctionnement



Recettes de gestion courante



*Cf. détail "Autres recettes de gestion courantes"

Les recettes de gestion courante augmentent de 0,85 M€ par rapport au BP 2020. Cette hausse de 0,3% est particulièrement modeste, essentiellement en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les produits des services. Pour mémoire, la hausse entre les BP 2019 et 2020 s'élevait à 1,4 %.

Globalement, la progression limitée des recettes liées à la fiscalité directe de 2,29M€ est en partie annulée par la diminution de 0,6 M€ de l'attribution de compensation versée par Grenoble Alpes Métropole. L'absence de dynamique de progression des autres recettes, qui stagnent globalement entre le BP 2020 et le BP 2021, explique cette très faible progression globale des recettes de gestion courante et ce malgré la hausse des recettes de participation dans les autres recettes qui progressent suite aux appels à projets auxquels a répondu la Ville.

Une hausse modérée des recettes fiscales

Les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble sont inchangés depuis 2009, et sont les suivants :

- 21,52% pour la taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires à compter de 2021)
- 52,63% pour la taxe foncière sur le foncier bâti (TFB), somme du taux communal (36,73%) et du taux départemental (15,9%) à compter de 2021
- 84,42% pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Produit fiscal en millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,51	52,08	51,58	3,19
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	87,48	89,98	92,06	142,88
Taxe sur le foncier non bâti	0,37	0,45	0,40	0,55
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	137,36	142,51	144,03	146,62
Rôles supplémentaires*	0,95	1,02	0,80	0,50
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	138,30	143,53	144,83	147,12

Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel ; ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

L'augmentation de 1,6% des recettes fiscales prévues au BP 2021 par rapport au BP 2020 révèle avant tout un bouleversement de la structure des contributions directes. Le panier de ressources fiscales est, en effet, fortement modifié en 2021 en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la loi de finances 2021 prévoyant une baisse des impôts dits de production dans le cadre du plan de relance.

Dès 2021, la Ville va récupérer la part départementale de la TFB pour compenser la perte de produit de THRP. La descente de la TFB départementale ne suffit pas à compenser la suppression de la THRP pour Grenoble, la Ville est dite « sous compensée ». La loi de finances 2020 prévoit donc un mécanisme, grâce au coefficient correcteur, permettant de corriger cet écart tout en bénéficiant du dynamisme des bases fiscales.

Le produit de TFB augmente donc fortement par rapport à 2020 puisqu'il intègre désormais : d'une part, le produit de TFB « strict » (128,1M€) calculé à partir du taux d'imposition consolidé de la Ville et du Département (52,63%) et d'autre part, le complément (14,7M€) rectifiant la différence entre le produit de THRP perdu et le produit de TFB récupéré, intégrant notamment les allocations compensatrices TH précédemment versées par l'Etat à la Ville.

Le produit de taxe d'habitation se limite désormais au produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires dite THRS (3,19M€, comprenant la majoration de cotisation de 20%).

De plus, la loi de finances 2021 contient une modification du calcul de la base fiscale pour les locaux industriels impliquant une réduction de moitié du produit de TFB sur ces locaux. Cette perte sera compensée par l'Etat via une allocation compensatrice supplémentaire dont le détail sera détaillé ci-après mais au taux de 2020 seulement.

Par ailleurs, la progression du produit fiscal résulte aussi de l'évolution des bases, ces dernières évoluant du fait de :

- **l'évolution nominale** qui diffère selon le type de locaux. Pour les locaux professionnels, le coefficient de revalorisation est fixé au niveau départemental, par catégorie de locaux et secteur géographique. Il est de 0,8% pour 2021 pour le département de l'Isère. Pour l'année 2021, la revalorisation forfaitaire des bases foncières pour les locaux d'habitation et pour les locaux industriels est de 0,2% compte tenu de la faible inflation liée aux difficultés économiques
- **la variation physique des bases** qui est liée au dynamisme des constructions et des démolitions sur le territoire ainsi qu'à la mise à jour des bases effectuée par les services fiscaux. Au BP 2021, une hypothèse de variation physique de 0% sur la THRS et +1% sur la TFB a été retenue pour les locaux d'habitation, afin de tenir compte des variations constatées les années précédentes. Concernant les locaux professionnels, une hypothèse de variation physique de 0% a été prise.

		CA 2018	CA 2019	BP 2020 Estimation	BP 2021 Estimation
Actualisation nominale	Nationale : locaux d'habitation et locaux industriels	1,20%	2,20%	1,30%	0,20%
	Départementale : locaux professionnels (moyenne)	0,20%	-1,00%	1,30%	0,80%
Variation physique	TH : locaux d'habitation	-0,66%	2,78%	-1,00%	0,00%
	TFB : locaux d'habitation	0,87%	2,34%	1,00%	1,00%
	TFB : locaux industriels	12,04%	1,56%	1,00%	1,00%
	TFB : locaux professionnels	0,67%	-0,20%	1,00%	0,00%
	TFNB	32,70%	19,80%	1,00%	4,00%

Pour rappel, si les communes ne perçoivent plus de THRP dès 2021, 20% des contribuables restent redevables de la THRP, perçue par l'Etat. Ces derniers bénéficieront à leur tour d'un dégrèvement progressif jusqu'en 2022. En 2023, plus aucun contribuable ne payera de THRP.

Il devient désormais difficile de comparer le niveau des contributions directes de 2020 et celui de 2021 tant leurs structures ont été modifiées. **La progression du montant total des contributions directes et des compensations fiscales entre le BP 2020 et le BP 2021 est de 1,2M€, soit 0,8%, contre 2,6% entre le BP 2019 et le BP 2020.** Cette évolution très limitée s'explique par la faible inflation en 2020 et les difficultés rencontrées par les services fiscaux dans la mise à jour des bases pendant la crise sanitaire.

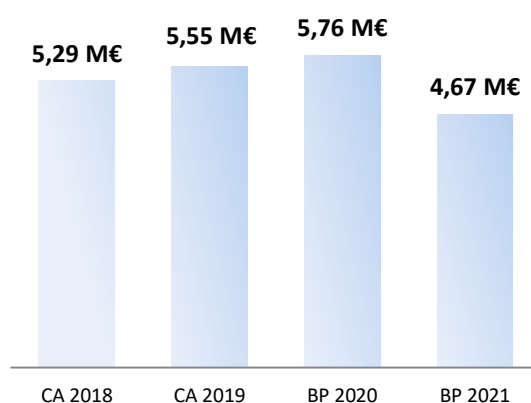
Des compensations en diminution

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
TH condition modeste	4,39	4,62	4,80	
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,06	0,07	0,07	0,09
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,60	0,61	0,63	0,62
TFB Immeubles longue durée	0,14	0,16	0,16	0,17
TFB locaux industriels				3,69
TOTAL COMPENSATIONS	5,29 M€	5,55 M€	5,76 M€	4,67 M€
Variation d'une année sur l'autre	3,5%	4,9%	5,1%	-18,9%

Les compensations correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération sur la fiscalité locale qu'il a décidées et qui ont des conséquences sur les recettes fiscales des collectivités. Une nouvelle allocation compensatrice de TFB est mise en place pour compenser la baisse importante de produit sur les locaux industriels, mesure inscrite dans le plan de relance. Pour rappel, le montant des autres compensations de TFB a été très nettement diminué au fil des ans, suite à l'application du coefficient de minoration.

La Ville de Grenoble ne percevra plus les allocations compensatrices TH (en particulier celle pour les personnes de condition modeste) puisqu'elles sont intégrées au montant à compenser, ce qui explique la baisse entre 2020 et 2021. La progression de ces allocations compensatrices était pourtant dynamique sur le territoire de la commune.

Montant des compensations



Des dotations de l'État stables

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Notifié 2020	BP 2021
Dotation forfaitaire	25,22	24,62	24,27	24,36	24,07
DSU	3,34	3,61	3,90	3,88	4,18
Total Dotations (en M€)	28,55	28,22	28,17	28,24	28,25

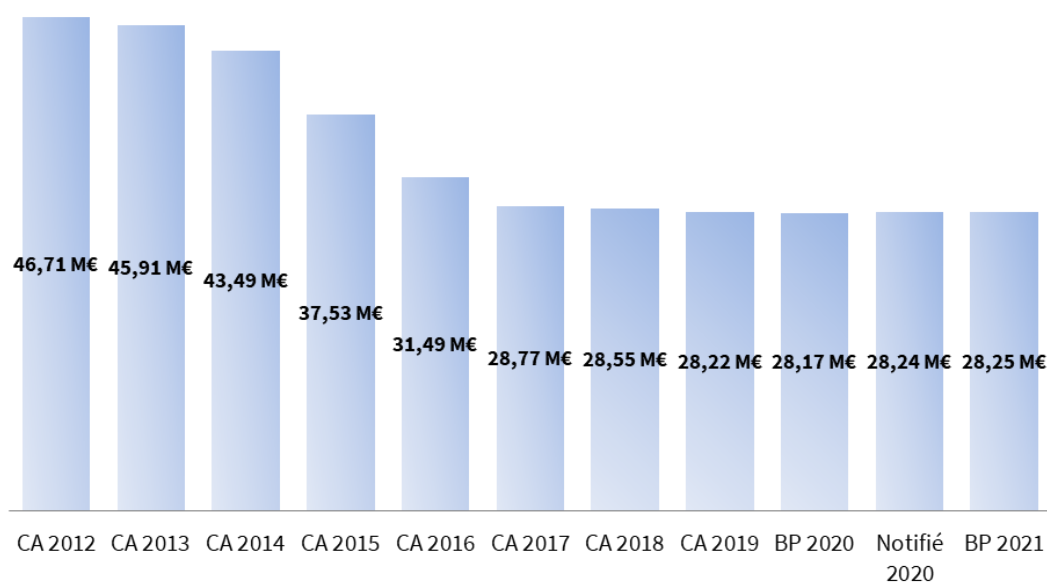
Après la baisse unilatérale des dotations initiée sous le précédent quinquennat pour associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques (contribution de 11 Mds€), le mandat présidentiel actuel avait fait le choix de maintenir les recettes en instaurant un dispositif de contractualisation visant à limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités. Compte-tenu de la crise sanitaire, ce dispositif a été ajourné en 2020.

Après la forte baisse des dotations entre 2013 et 2017, la Ville a vu ses dotations se stabiliser même si ces dernières ont baissé de près de 1 M€ entre 2017 et 2019 du fait notamment de la baisse de la population, cette dernière entrant dans le calcul des dotations, et de la hausse de la péréquation supportée par les communes. Au total sur la période 2014-2019, la Ville aura perdu près de 80 M€ de ressources par rapport à la période 2008-2013.

La loi de finances 2021 prévoit une légère hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités pour atteindre 50,3 Mds d'euros. Pour la troisième année consécutive, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont revalorisées de 90 M€ chacune, et ce alors même que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 est identique à l'an passé. La hausse de la DSU se traduira donc par une baisse de la dotation forfaitaire des communes.

Par conséquent, si une stabilité de la dotation globale de fonctionnement est prévue sur 2021, une baisse de la dotation forfaitaire (-0,3 M€) est prévue, compensée par une hausse de la DSU (+0,3 M€). Au global, ces recettes sont donc stables.

Montant des dotations de l'État



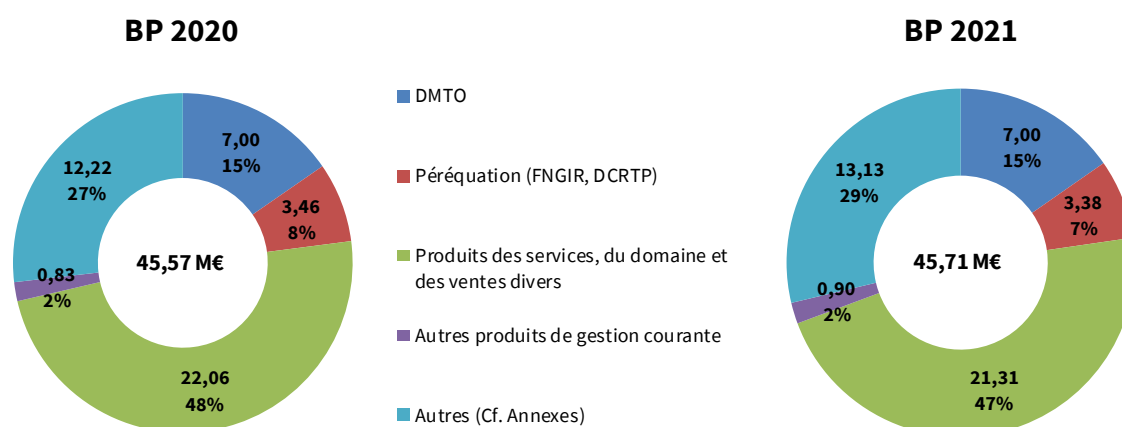
Une légère diminution des dotations de la Métropole

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Attribution de compensation	28,14	27,11	27,12	26,56
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19	7,19
Total	35,34	34,31	34,32	33,75

En 2021, l'attribution de compensation diminue de 0,56 M€ par rapport au BP 2020, passant de 27,12 M€ au BP 2020 à 26,56 M€ en 2021. Cette baisse de 2,1 % résulte d'une part de la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement et d'autre part de la fin du reversement par la Métropole à la Ville des recettes du Fonds Social Européen au titre de la compétence « insertion emploi » puisque la Ville a désormais perçu toutes les recettes liées aux dépenses effectuées avant le transfert de la compétence en 2019.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable par rapport aux exercices précédents, à hauteur de 7,19 M€, le montant et les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

Une stabilité des autres recettes de gestion courante



Rappel : les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les autres recettes de gestion courante progressent très peu d'un exercice à l'autre (+0,14M€) passant de 45,57 M€ au BP 2020 à 45,71 M€ au BP 2021.

Cette relative stabilité masque de notables variations selon les chapitres. Ainsi, les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) enregistrent une diminution de 0,75 M€ en raison essentiellement des conséquences de la crise sanitaire, qui conduisent à une forte diminution des recettes tarifaires, ces dernières perdant à elles seules 0,59 M€ (cf. détail infra).

Ces recettes seront éventuellement révisées à la hausse ou à la baisse à l'occasion des décisions modificatives en fonction de l'évolution de la crise sanitaire dans le courant de l'année.

S'agissant des autres recettes de participation, elles augmentent de 0,9 M€ passant de 8 M€ à 8,9 M€. Une recette nouvelle de l'Etat est notamment attendue pour la Biennale dans le cadre des projets liés à la jeunesse, à hauteur de 0,11 M€. La recette de compensation par l'Etat du forfait versé aux écoles maternelles privées du fait de la scolarisation dès trois ans est inscrite à hauteur de 0,49 M€. Le même montant est par ailleurs inscrit en dépenses pour versement aux établissements concernés. L'Union Européenne devrait également participer à l'opération Capitale Verte à hauteur de 0,25M€ cette année. Enfin, la Ville a obtenu une subvention de 0,13 M€ pour la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels à destination des ATSEM.

A noter que les recettes de péréquation sont quasi-stables d'une année sur l'autre.

Péréquation

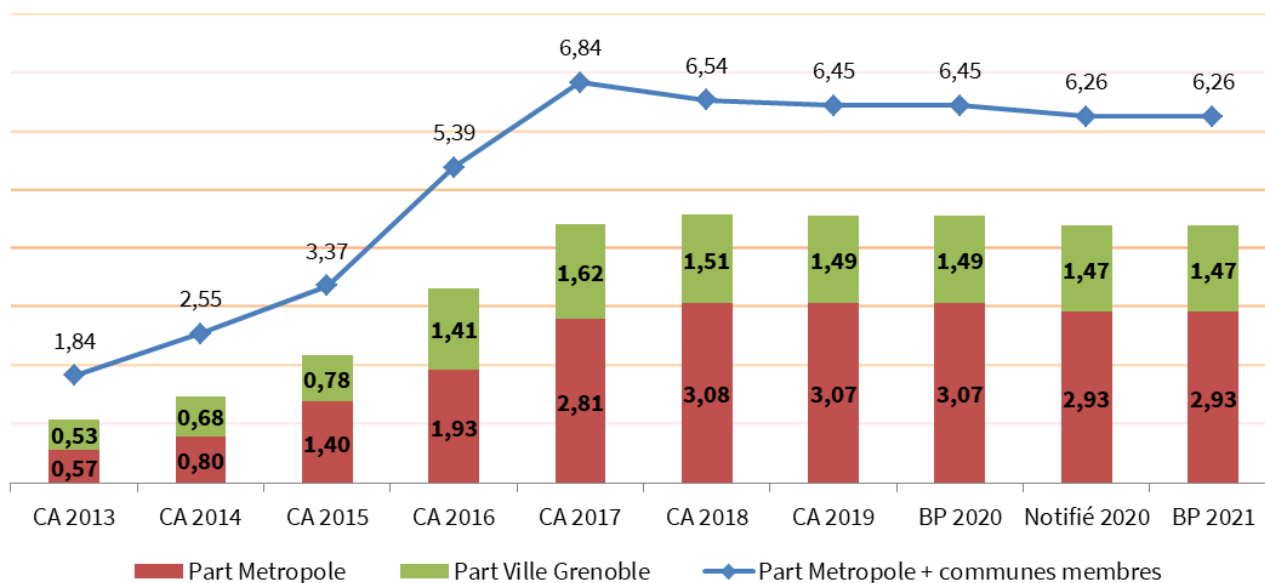
En millions d'euros		CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes	DCRTP	1,24	1,09	1,09	1,02
	FNGIR	2,36	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,61	3,46	3,46	3,38
Prélèvement	FPIC	-1,51	-1,49	-1,49	-1,47
TOTAL		2,10	1,97	1,97	1,91

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui vient en déduction des recettes de compensation que perçoit la Ville. Ainsi, si la Ville est bénéficiaire de la péréquation verticale pour 3,38M€, elle est contributrice en termes de péréquation horizontale à hauteur de 1,47M€, ce dernier chiffre étant en légère baisse en 2021 du fait de la baisse constatée en 2020 au niveau de la Métropole. D'où un solde porté à 1,91 M€ pour 2021, stable par rapport à 2020.

Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les territoires bénéficiaires et contributeurs. Le territoire métropolitain, et par conséquent la Métropole et la ville de Grenoble, est contributeur au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.

La Loi de Finances 2018 avait pour la première fois intégré la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement des dotations de l'État aux collectivités mais les collectivités percevant la DSU, comme Grenoble, n'avaient pas été concernées par une baisse de cette dotation en 2018. Les Lois de Finances 2019 et 2020 ont minoré la DCRTP sans condition d'éligibilité à la DSU, ce qui s'est traduit par une baisse de recette pour la Ville de 0,1M€ en 2019 et de 0,08M€ supplémentaires en 2020. Or, la minoration de cette dotation a un effet contre-péréquateur, car seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010 perçoivent la DCRTP. La Loi de finances pour 2021 n'a cette fois pas inclus la DCRTP des communes dans les variables d'ajustement et de ce fait la DCRTP sera maintenue au niveau de 2020. En conséquence, le montant de DCRTP prévu au budget 2021 correspond à celui notifié en 2020 (1,02 M€).

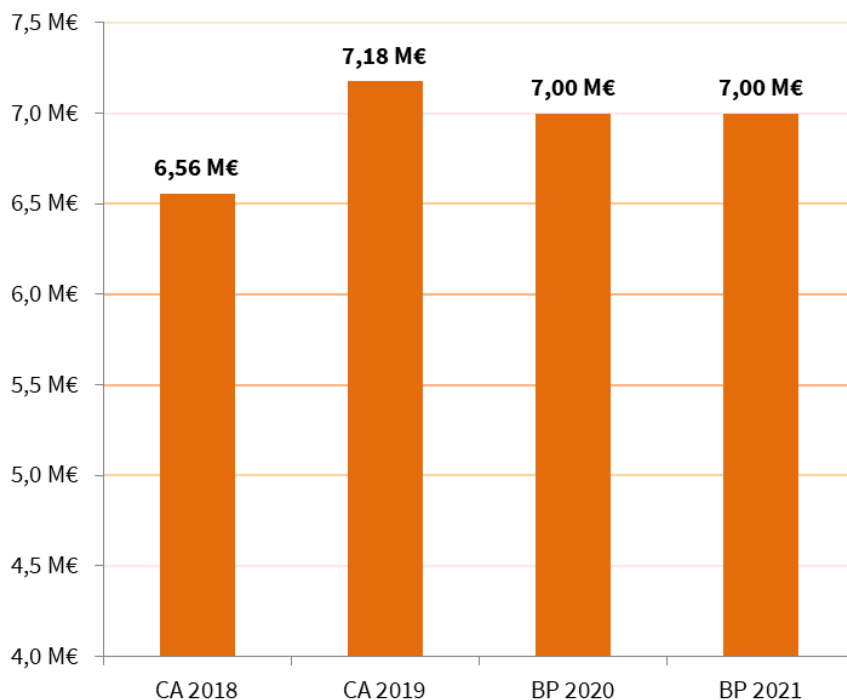
Détail et évolution du FPIC sur le territoire de l'agglomération grenobloise (K€)



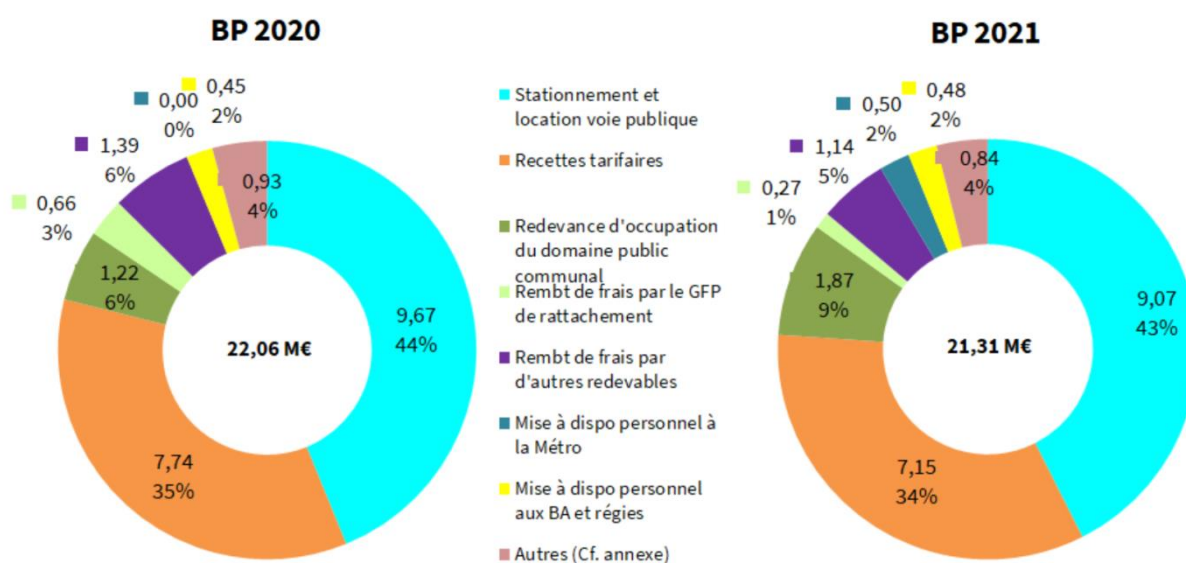
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

La valeur moyenne pour la période 2010-2018 se situe à 5,90 M€ avec un pic à 6,56 M€ en 2018 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). Il est proposé de stabiliser cette recette compte-tenu du maintien d'un nombre élevé de transactions immobilières en 2020 qui a permis d'encaisser les recettes inscrites au budget primitif malgré le contexte sanitaire.

Évolution des droits de mutation



Produits des services, du domaine et des ventes diverses



Les produits des services, du domaine et des ventes directes sont en baisse de 0,75 M€ par rapport au BP 2020.

Cette baisse s'explique notamment par une diminution des recettes des horodateurs de 0,6 M€ pour tenir compte de la diminution des places en centre-ville liée notamment au projet d'aménagement Cœur de Ville-Cœur de Métropole et de la baisse du taux d'occupation.

Les recettes tarifaires diminuent également du même montant, comme précisé ci-dessous.

Cette baisse est partiellement atténuée par des hausses de recettes provenant d'une part de la hausse des recettes de redevances pour occupation du domaine public liée à la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement (déménagements, chantiers, etc...) pour 0,65M€ et d'autre part de la refacturation au CCAS dans le cadre du contrat de quasi-régie concernant l'accueil du site Camille Claudel pour 0,14M€.

Recettes tarifaires

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes tarifaires (M€)	8,39	7,89	7,74	7,15
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4,36	4,38	4,28	4,28
Redevances et droits des services à caractère culturel	2,10	1,80	1,68	1,31
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,87	0,78	0,89	0,68
Autres prestations de services	0,89	0,80	0,73	0,73
Redevances des services à caractère social	0,16	0,13	0,16	0,15
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,00	0,01	0,00

Globalement, les recettes tarifaires diminuent de -0,59 M€ d'un exercice à l'autre.

S'agissant des recettes du secteur culturel, elles diminuent de 0,37 M€ compte-tenu essentiellement du contexte sanitaire, celles du Musée étant revues à la baisse de 0,19 M€.

La billetterie des piscines devrait diminuer de 0,13 M€, et les recettes liées aux animations sportives de 0,08 M€ en raison de la baisse de fréquentation constatée depuis le début de la crise de la Covid-19.

Autres produits de gestion courante

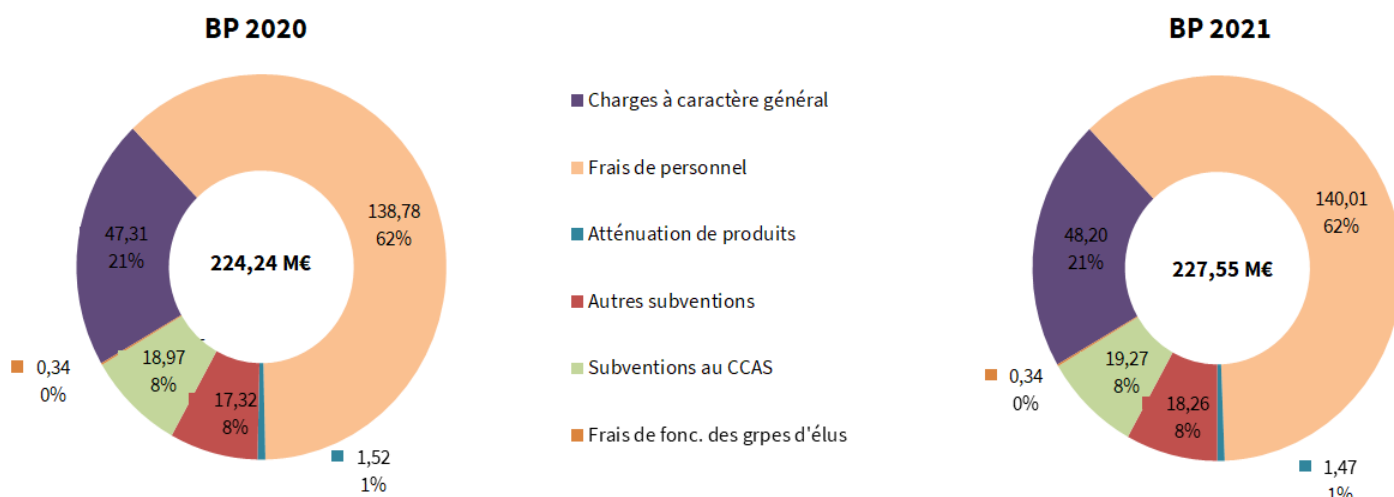
Ces recettes, correspondant au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont prévues à hauteur de 0,90 M€, soit un montant très stable par rapport aux prévisions 2020.

Produits financiers et exceptionnels

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits financiers (chapitre 76)	2,44	2,88	1,83	1,32
dont dividendes	1,54	1,63	1,00	0,60
dont recettes liées à la dette (recettes de swap et dette récupérable)	0,89	1,24	0,83	0,72
Recettes exceptionnelles hors cessions (chapitre 77)	1,37	3,20	0,96	0,68
Cessions	35,11	2,63		
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (chapitre 78)	3,00	0,19	0,00	0,00
Total produits financiers, exceptionnels (hors cessions) et avec reprises de provisions	6,81	6,27	2,79	2,00

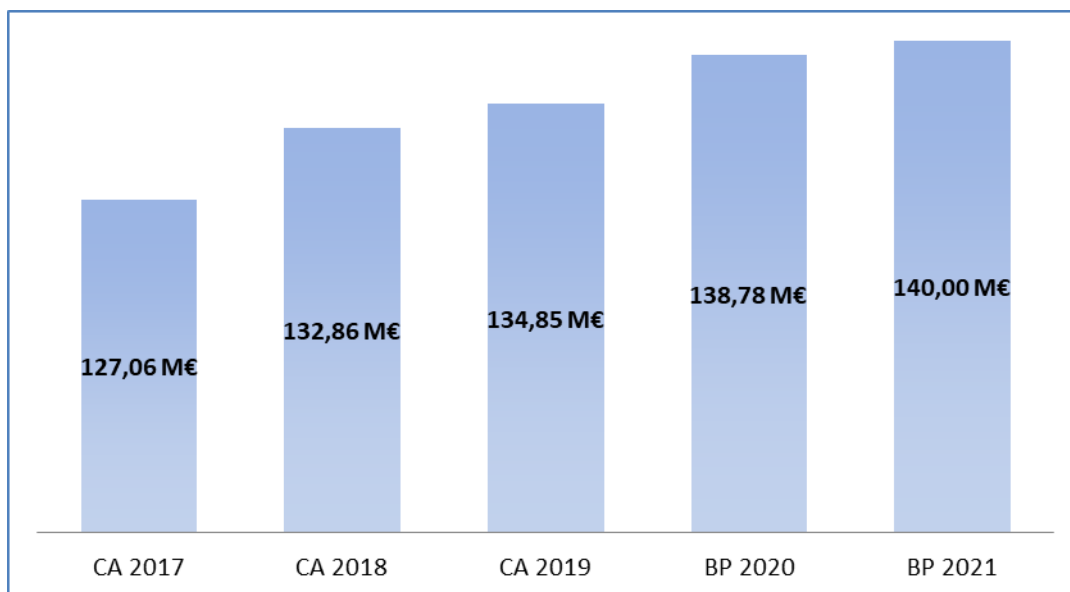
Les recettes financières comprennent essentiellement les versements de dividendes et les produits liés à la dette. Les dividendes passent de 1 M€ au BP 2020 à 0,6 M€ au BP 2021. Les recettes de produits de couverture contre le risque de taux diminuent en 2021, du fait de la diminution de l'encours des emprunts concernés. Les recettes exceptionnelles diminuent de 0,28 M€, ces recettes étant par nature fluctuantes d'une année sur l'autre.

Dépenses de gestion courante



Globalement, les dépenses de gestion courante augmentent de 3,31 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021. Cette augmentation est liée à la hausse des frais de personnel (+1,23 M€), des charges à caractère général (+0,89 M€), et des autres charges de gestion courante (+1,24 M€).

Chapitre 012 (M€) – Budget Principal



Note : la hausse entre 2017 et 2018 s'explique par le fait que le remboursement des services communs à la Métropole s'est effectué par refacturation à compter de 2018 alors que les années précédentes il s'effectuait par réfaction de l'attribution de compensation. Seul le service « accompagnement vers l'emploi » a continué à être prélevé sur l'attribution de compensation jusqu'au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2019.

La construction du budget des ressources humaines pour 2021 est particulière tant l'année 2020 a été atypique. Les dépenses liées à l'évènementiel ont fortement diminué alors que la Ville a maintenu les rémunérations de ses agents notamment vacataires et horaires pendant les périodes de confinement.

Le budget 2021 est en augmentation de 1,22 M€ par rapport au BP 2020 et représente 58% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses supplémentaires sont liées à des dépenses contraintes et à des mesures portées par la collectivité.

Parmi les dépenses contraintes, on peut citer :

- le coût du glissement vieillesse technicité estimé à 1,4 M€ compensé partiellement par un effet noria sur les nouveaux recrutements et par une gestion rigoureuse des remplacements
- la suite de la mise en place du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) pour 0,44 M€
- la mise en place d'une prime de précarité issue de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique estimée à 0,4 M€
- l'organisation des élections régionales et départementales (+ 0,2M€)

Parmi les dépenses portées par choix politique de la collectivité, on peut citer :

- la poursuite de la dé-précarisation des personnels de la direction éducation jeunesse dont la négociation est en cours avec les organisations syndicales pour aboutir à un second protocole d'accord
- une étude approfondie du métier d'Atsem et l'élaboration d'un plan d'action à mettre en place dans le cadre d'un projet financé par le fonds national de prévention (recette de 0,13M€ en 2021)
- la poursuite et pérennisation de l'indemnité kilométrique vélo dans le cadre du forfait mobilité durable (200 € par an maximum pour les agents concernés)
- la ré-internalisation des pouvoirs de police (+0,5M€) compensée sur l'attribution de compensation versée par la Métropole à la Ville suite à l'évaluation des charges qui interviendra dans le courant de l'année
- l'intégration de cinq postes du CCAS pour l'accueil du site Camille Claudel (0,17M€) refacturé en partie au CCAS dans le cadre du contrat de quasi-régie pour 0,14M€.

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2020 / BP 2021
Crédits pour personnel permanent	110,88	110,31	111,08	113,86	115,65	2 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,56	0,44	0,45	0,46	0,49	6 %
Renforts et remplaçants + autres	13,16	14,24	15,20	15,90	15,30	-4 %
<i>Emplois Financés</i>	<i>0,51</i>	<i>0,48</i>	<i>0,51</i>	<i>0,59</i>	<i>0,62</i>	<i>4 %</i>
Total crédits personnel non permanent	13,67	14,72	15,71	16,49	15,91	-3 %
Autres dépenses de personnel	1,95	2,30	2,44	2,65	2,83	7 %
Services communs VdG	0,00	5,09	5,18	5,33	5,12	-4 %
Total chapitre 012 Budget Principal	127,06	132,86	134,85	138,78	140,00	0,9%
Services communs prélevés sur AC	6,64	1,24				
Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs	133,70	134,10	134,85	138,78	140,00	0,9%
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,27	2,28	2,38	1,95	2,15	10 %
Budget Annexe Self Clémenceau	0,54	0,55	0,58	0,61	0,66	9 %
Total chapitre 012 consolidé	136,51	136,93	137,81	141,34	142,82	1 %

Un soutien en hausse à la vie associative et au CCAS

En 2021, la ville de Grenoble porte un effort particulier sur l'accompagnement des associations et du CCAS en prévoyant de consacrer plus de 35 M€ de subventions de fonctionnement et de projets :

- 19,3 M€ sont versés au centre communal d'action sociale (CCAS),
- 15,8 M€ en aides directes aux associations.

Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale supérieure à 5 M€ (loyers, fluides, ...) ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Total chapitre 65	39,35	36,21	36,57	36,09	36,29	37,53
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	16,15	15,59	15,53	15,21	14,87	15,81
Autres dépenses	3,21	1,76	2,14	1,98	2,45	2,46
Subvention CCAS	19,99	18,86	18,90	18,90	18,97	19,27

Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Subvention au CCAS

La subvention au CCAS augmente de 0,3M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, soit +1,6%. En effet, elle intègrera, à partir de 2021, le remboursement au CCAS du dispositif d'hébergement d'urgence. Jusqu'à présent, cette prise en charge par le Ville se faisait sous la forme d'une refacturation. A noter que la subvention de la Ville au CCAS, qui représente 30% des recettes réelles de fonctionnement du CCAS, n'est pas le seul soutien puisque la Ville subventionne à hauteur de 0,8M€ des associations œuvrant notamment dans le champ de la précarité et de la petite enfance et concourt aux financements des dispositifs de lutte contre le non recours aux droits tels que l'équipe juridique mobile, la caravane des droits ou encore la cellule veille jeunes majeurs pour 0,2M€.

Subventions aux associations et structures de droit privé et public



Les subventions progressent de +0,94 M€ par rapport à l'exercice 2021, s'établissant ainsi à 15,81 M€.

La Ville a instauré à l'automne dernier un fonds de soutien aux associations et un autre destiné aux opérateurs culturels pour les soutenir encore davantage en cette période de crise sanitaire. A ce titre, une enveloppe supplémentaire de 0,3 M€ est prévue en 2021.

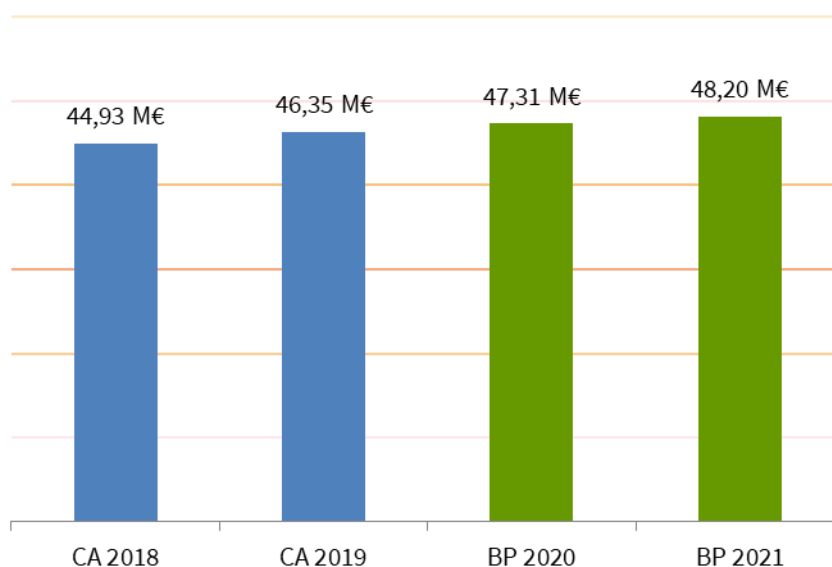
D'autre part, 0,49 M€ sont inscrits pour la participation à la scolarisation des enfants dès trois ans dans les écoles maternelles privé, comme il est prévu par les textes. Comme précisé précédemment, cette dépense est à ce jour intégralement compensée par l'Etat.

Autres dépenses

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements privés à statut particulier (comme par exemple le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ou des associations étrangères dans le cas des aides exceptionnelles aux pays sinistrés), ainsi que des indemnités des élus. Elles sont quasi stables, passant de 2,45 à 2,46 M€ en 2021.

Des charges à caractère général en hausse du fait des dépenses contraintes

Charges à caractère général

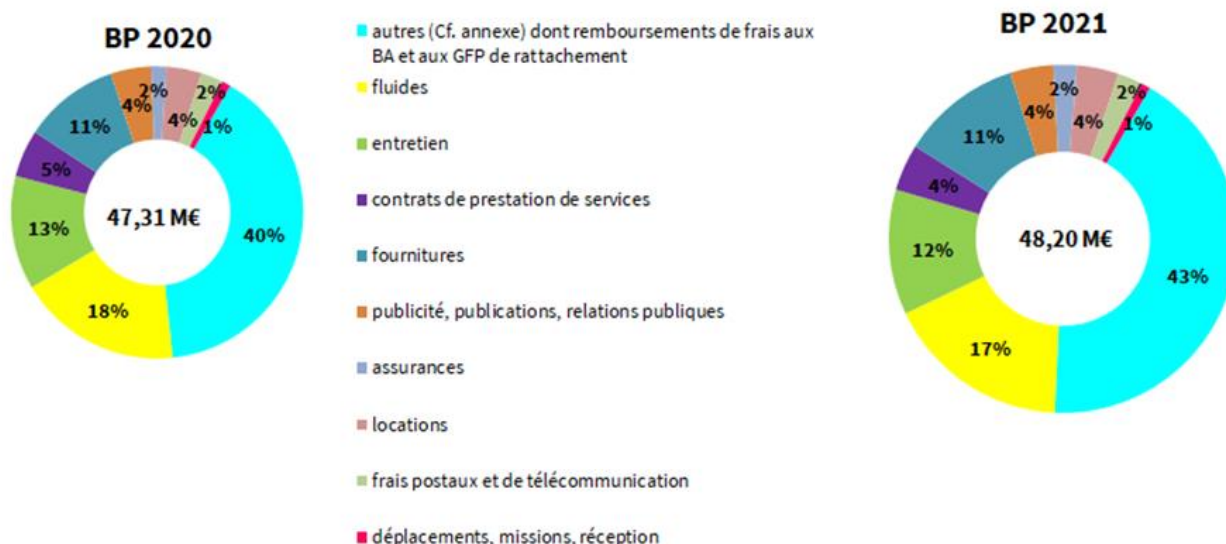


Les charges à caractère général augmentent de 0,89 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, soit une hausse de 1,88%. Les principales évolutions constatées sont les suivantes :

- Les impacts de la crise sanitaire, conduisant notamment à une progression de +0,5 M€ des dépenses de fournitures et de nettoyage en raison de l'achat de masques, de produits d'entretien supplémentaires et du renforcement des prestations de nettoyage avec de nouveaux protocoles sanitaires
- Une progression de +0,5 M€ des frais de gardiennage dont 0,2 M€ est prévu pour le gardiennage du chantier de démolition du bâtiment actuellement occupé par les agents du CCAS et 0,18M€ pour la surveillance du chantier du Centre de Santé à la Villeneuve
- Une progression de 0,24M€ des frais d'assurance suite au nouveau contrat
- Une augmentation de +0,3 M€ des dépenses informatiques, essentiellement pour les réseaux télécoms, portées par la Métropole
- Une diminution des fluides de 0,3M€ et des taxes foncières de 0,15M€
- La suppression de l'enveloppe de 0,25M€ destinée au remboursement au CCAS des frais d'hébergement d'urgence puisque ceux-ci sont désormais inclus dans la subvention

A noter que les indemnités des régisseurs sont désormais intégrées au chapitre 012.

Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général

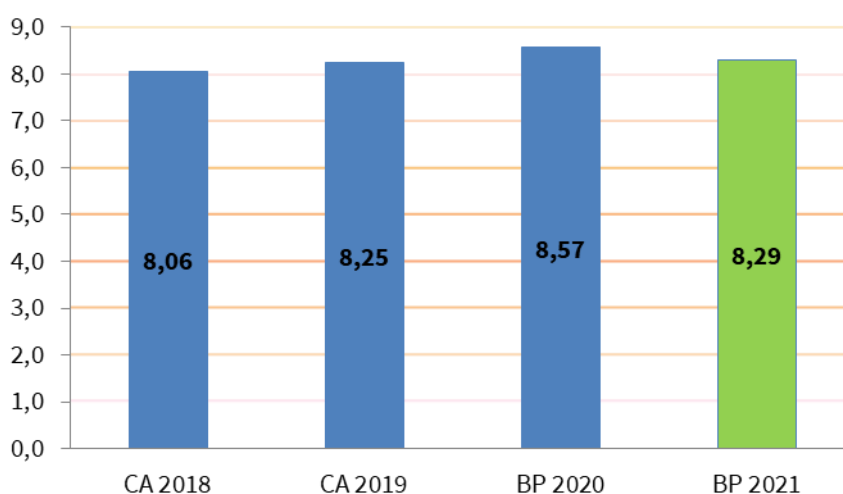


Dépenses liées aux fluides

Le poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux) représente 17,2% des charges à caractère général (contre 18% en 2020) et est en diminution de -0,3 M€ par rapport au BP 2020.

Le poste des « fluides » est en baisse du fait de conditions tarifaires plus favorables pour l'électricité et le gaz, de l'impact des différentes actions d'économie d'eau (optimisation des consommations d'eau des piscines, projet de valorisation de l'eau de nappe à la piscine Jean Bron notamment) et des travaux d'améliorations dans différentes chaufferies (MJC Anatole France, MDH Capuche, Ensemble Eaux-Claire, Locaux Antenne).

Évolution des dépenses de fluides (M€)



Des autres dépenses stables

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Le montant est de 1,81 M€ au BP 2021 contre 1,86 M€ au BP 2020.

Le chapitre des atténuations de produits est essentiellement composé du FPIC pour 1,47 M€, en baisse de 0,02 M€ par rapport au BP 2020 pour tenir compte du montant notifié en 2020. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, de légères modulations dans les évolutions sont constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,34 M€ et sont identiques au montant prévu au BP 2020.

Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Charges financières (charges d'intérêts bruts - chapitre 66)	7,11	6,83	6,43	5,54
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	8,59	8,01	7,19	7,93
Dotations provisions semi budgétaires (chapitre 68)	0,49	0,40	0,40	0,40
TOTAL	16,18	15,24	14,01	13,87

Les dépenses exceptionnelles 2021 sont globalement stables puisque la baisse des charges financières vient compenser la hausse des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont en nette progression de BP à BP : elles passent de 6,8 M€ en 2020 à 7,6 M€ au BP 2021, ce qui représente une augmentation de 0,8 M€, soit 11,8 %. Les principales augmentations concernent le budget annexe de la cuisine centrale, dont la subvention progresse de 0,37 M€, de même que celle des Selfs (+0,35M€), compte-tenu notamment de la mise en place d'une offre de restauration sur le site Camille Claudel. La subvention au budget annexe activités économiques progresse de 0,29 M€ du fait de la diminution de recettes de loyers notamment. Enfin, la subvention au budget de la Régie Lumière diminue quant à elle de 0,2 M€.

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 5,54 M€ contre 6,43 M€ au BP 2020. Les collectivités territoriales vont continuer à bénéficier en 2021 d'un contexte de taux très favorable, la Banque centrale européenne ayant maintenu dans le contexte de crise sanitaire ses mesures interventionnistes. Par ailleurs, la prévision du BP 2021 a été effectuée en connaissant le montant des emprunts effectivement réalisés en 2020, ce qui n'était pas le cas du BP 2020 puisque les emprunts 2019 n'étaient pas connus au moment de la rédaction du document de présentation budgétaire 2020. Dès lors, la prévision des charges financières 2021 est moindre que celle de 2020 car elle a été affinée au plus près des réalisations.

Ces montants intègrent des charges d'intérêts refacturées à la Métropole en contrepartie de la dette récupérable liée à la compétence « voirie » transférée en 2015 ainsi que des charges d'intérêts liées aux régularisations des encours de dette des budgets eau et stationnement transférés à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/09/2019). Les intérêts liés à la dette récupérable voirie et à ces régularisations font l'objet d'une prise en charge par la Métropole à hauteur de 0,3 M€ qui est enregistrée au chapitre 76 du présent budget primitif.

Enfin, les provisions à constituer en 2021 sont, comme l'an passé, les suivantes :

- 0,2 M€ au titre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Chatelet,
- 0,2 M€ au titre des engagements pris par la Ville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Flaubert, en termes de rachat éventuel de places de parkings.

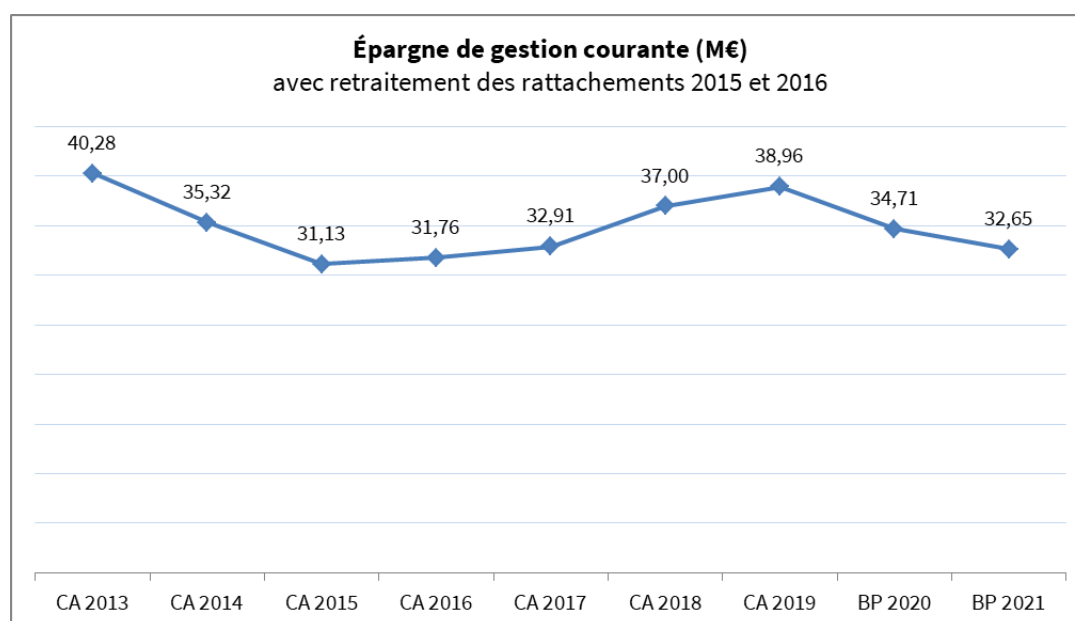
2. Épargnes



Épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courante (1)	252,55	257,62	258,65	259,50
Dépenses de gestion courante (2')	215,81	219,11	224,24	227,55
Épargne de gestion courante (TIR non déduits) =1-2'	36,74	38,51	34,41	31,95
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,25	-0,45	-0,30	-0,70
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	37,00	38,96	34,71	32,65

L'épargne de gestion courante est en nette diminution par rapport à 2020, puisqu'elle passe de 34,71 M€ à 32,65 M€ au BP 2021 du fait notamment de la croissance des dépenses (+ 3,3M€) bien supérieure à celle des recettes (+0,85M€).



Épargne brute et épargne nette

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Épargne de gestion courante (1)	37,00	38,96	34,71	32,65
Recettes exceptionnelles retraitées (2)	5,81	5,03	1,96	1,28
Dépenses exceptionnelles (3)	9,08	8,41	7,59	8,33
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	6,21	5,58	5,59	4,82
Épargne brute (5=1+2-3-4)	27,51	29,99	23,49	20,78
Remboursement du capital de la dette (après deduct° dette récup.)	22,26	20,95	22,17	22,51
Épargne nette après déduction dette récupérable et TIR	5,25	9,04	1,31	-1,73

Pour mémoire, une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée notamment à la compétence voirie, il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2021 est négative, à hauteur de -1,73 M€. Pour mémoire, elle était prévue pour un montant de 1,31M€ au BP 2020. Cette dégradation est principalement liée aux conséquences de la crise sanitaire, comme exposé ci-avant.

Pour autant, l'équilibre réel, qui prévoit que le remboursement de la dette doit être couvert par des ressources propres, est garanti comme le montre le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2020	BP 2021
Dépenses à couvrir par des ressources propres	24,36	24,53
Emprunts et dettes assimilées	24,27	24,41
Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,09	0,11
Ressources propres	46,20	59,60
Ressources propres externes : FCTVA, TLE, TAm créance GFP de rattachement et autres établissements publics	7,93	14,15
Ressources propres internes : amortissement des immobilisations, provisions et participations	13,14	10,80
Produits des cessions	8,09	18,66
Virement de la section de fonctionnement	17,03	15,99
Solde	21,84	35,08

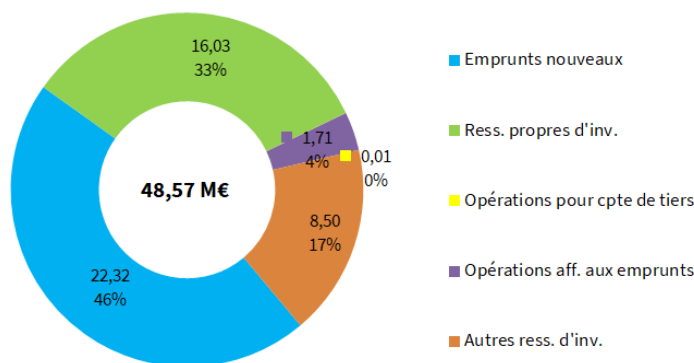
3. Budget d'investissement



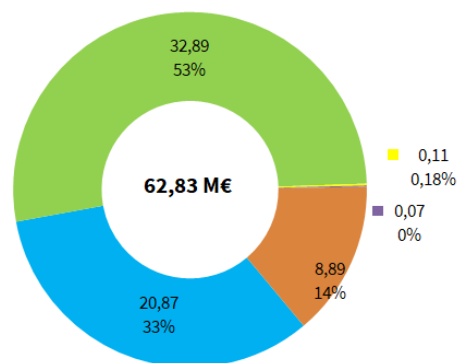
Recettes d'investissement

Rappel : depuis le CA 2015, la présentation des ressources propres d'investissement correspond strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14.

**Recettes réelles d'investissement
2020**



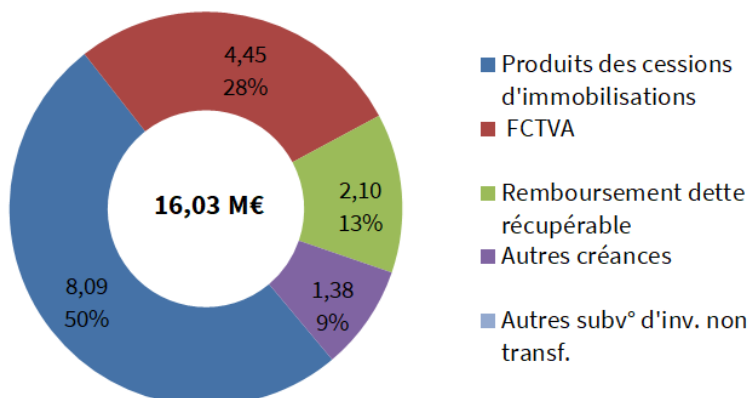
**Recettes réelles d'investissement
2021**



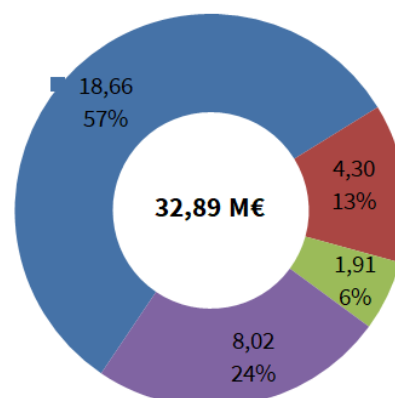
Les recettes réelles d'investissement sont en augmentation par rapport au BP 2020 (+14,26 M€) du fait de l'augmentation des ressources propres (+16,86 M€).

Des ressources propres d'investissement en hausse

BP 2020



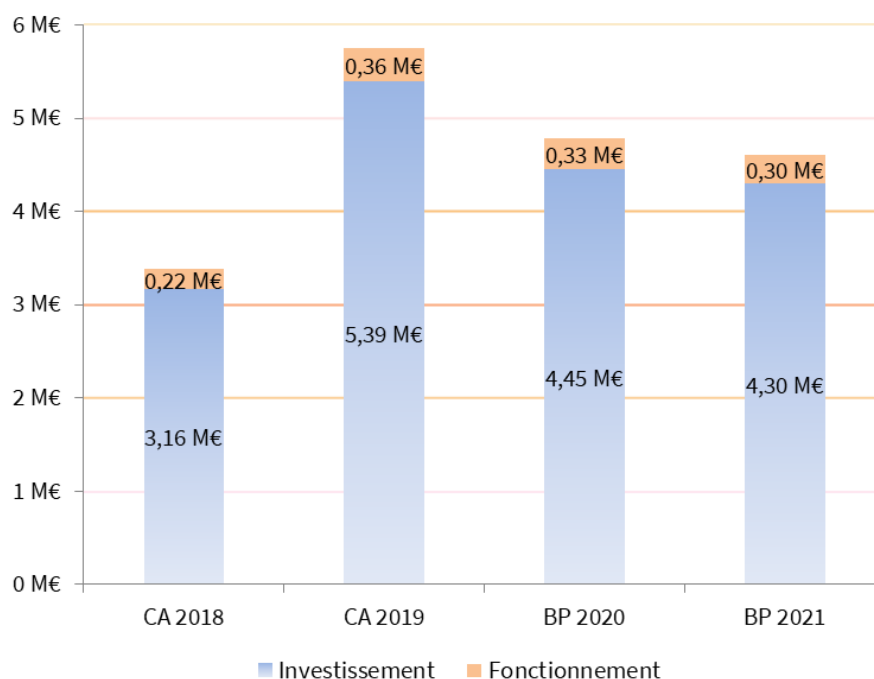
BP 2021



Les ressources propres s'élèvent à 32,89 M€, en hausse de 16,86 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de la prévision des produits des cessions (+10,57 M€), du fait de la cession à la Métropole de 2/3 des actions de la Compagnie de Chauffage pour 11,4 M€ et de la hausse des autres créances, passant de 1,38 M€ à 8,02 M€ (+6,64 M€). En effet, en 2021, en plus des recettes de cessions à paiement différé des actions de GEG (1 M€/an) et des biens situés dans le centre ancien et le quartier Hoche (0,38 M€ en 2020 et 2021), les autres créances incluent des remboursements d'avances à la Ville par la SEM INNOVIA et la SPL SAGES dans le cadre des opérations d'aménagement dans les quartiers Presqu'île (1 M€), Châtelet (3,19 M€), Washington Sud (0,52 M€) et Bouchayer-Viallet (1,81 M€).

Par ailleurs, on note une baisse du remboursement du capital de la dette récupérable du fait de son amortissement dégressif.

Évolution du reversement du FCTVA



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

La prévision de FCTVA 2021 est en légère diminution par rapport au BP 2020, à 4,3 M€ sur l'investissement. A noter que l'année 2021 correspond pour la Ville à la dernière année de récupération du FCTVA de manière déclarative avant automatisation du calcul par les services de l'Etat à compter de 2022.

Une baisse de l'emprunt

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Emprunts nouveaux	20,00	12,36	22,32	20,87

La prévision d'emprunts nouveaux diminue de 1,45 M€ par rapport à ceux prévus en 2020 ; la hausse des ressources propres permettant de limiter le recours à l'emprunt en 2021.

Une hausse des subventions d'investissement

Comme en 2020, les autres ressources d'investissement sont constituées uniquement de subventions d'investissement pour un montant de 8,89 M€.

Financier	CA 2018		CA 2019		BP 2020		BP 2021	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
INVESTISSEMENT								
État	2,03	32,3%	1,85	48,1%	2,77	32,5%	2,83	31,9%
Région	1,11	17,6%	0,17	4,5%	1,01	11,9%	0,80	9,0%
Département	1,53	24,4%	0,65	16,9%	1,96	23,0%	0,86	9,7%
Métropole	1,19	19,0%	0,49	12,7%	0,05	0,6%	0,00	0,1%
Union Européenne	0,00	0,0%	0,00	0,0%	1,81	21,3%	1,98	22,3%
Autres organismes	0,42	6,7%	0,69	17,8%	0,91	10,7%	2,41	27,1%
TOTAL	6,27	100%	3,85	100%	8,50	100%	8,89	100%

Les subventions d'investissement augmentent de 0,39M€, passant de 8,50 M€ au BP 2020 à 8,89 M€ en 2021. Compte-tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations d'une année sur l'autre.

La Ville devrait également percevoir en 2021 les recettes d'investissement suivantes :

- Etat : 2,83 M€ sont prévus dont 0,84 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le financement des travaux d'aménagement dans le bâtiment Camille Claudel et 0,40 M€ de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine au titre des travaux d'aménagement des espaces publics et des travaux dans le gymnase de la Rampe dans le quartier Villeneuve
- Région : 0,80 M€ sont prévus dont 0,34 M€ au titre des travaux dans le centre de santé des Géants dans le quartier Villeneuve et 0,31 M€ au titre du financement de l'achat des locaux pour la propreté urbaine dans le quartier Mistral
- Département : 0,86 M€ dont 0,3 M€ liés aux travaux du centre de santé Villeneuve et 0,3M€ de dotation territoriale au titre des travaux d'extension de l'école Jean Racine et des travaux dans l'école Marianne Cohn.
- Union européenne : 1,98 M€ dont 1,2 M€ de FEDER dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires Elisée Chatin, Ampère et Painlevé et 0,78 M€ dans le cadre des travaux de l'école Marianne Cohn
- Autres organismes : 2,41 M€ dont 2 M€ correspondant à la perception de participations d'AREA dans le cadre des travaux du groupe scolaire Joseph Vallier, en lien avec le déplacement du mur anti-bruit le long de l'A480

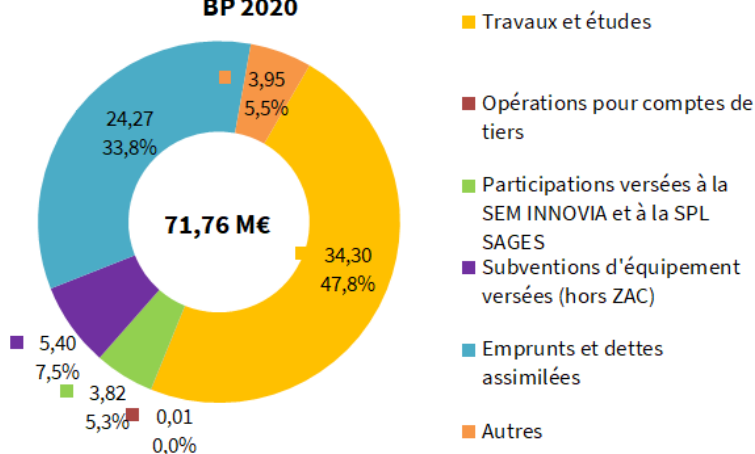
Opérations pour compte de tiers

La Ville porte des opérations pour le compte de tiers : ces opérations donnent lieu à la réalisation de dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 45 et à des recettes de refacturation aux tiers également comptabilisées au chapitre 45 des recettes d'investissement. Le montant des dépenses et des recettes de ces opérations au BP 2021 est de 0,11 M€. Il s'agit de dépenses relatives aux travaux d'hygiène et de salubrité ainsi que des dépenses réalisées pour le compte de la Métropole dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase de la Rampe.

Dépenses d'investissement

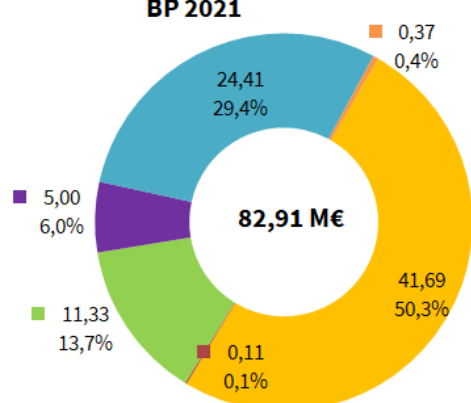
Dépenses réelles d'investissement

BP 2020



Dépenses réelles d'investissement

BP 2021



Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 82,91 M€, soit une hausse de 11,15 M€ par rapport au BP 2020.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses de travaux et études (+7,39 M€) du fait du décalage de certains projets prévus en 2020 sur 2021 (travaux d'aménagement de la Place Victor Hugo,

travaux dans le bâtiment Camille Claudel...) ainsi que par la hausse des participations versées aux sociétés d'aménagement (+7,5 M€) pour la réalisation d'équipements publics, la programmation de logements sociaux et l'équilibre de l'opération dans les opérations d'aménagement.

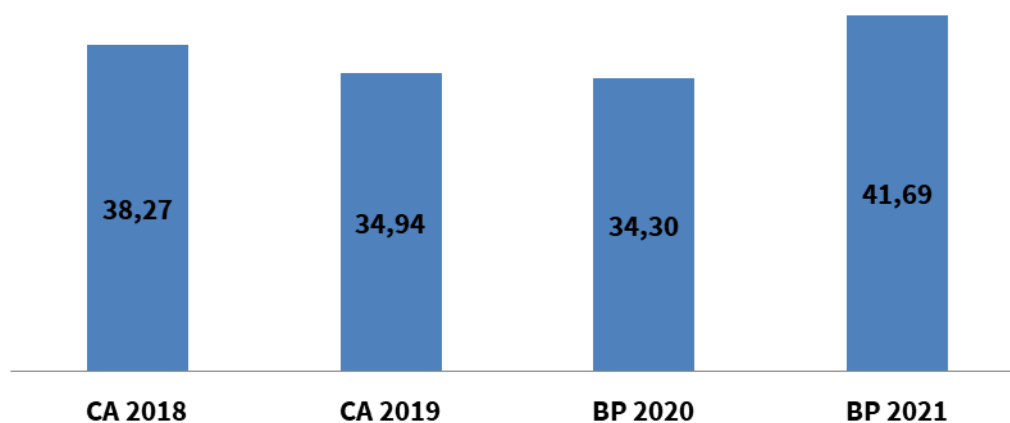
Cette hausse est atténuée quelque peu par la diminution des autres dépenses d'investissement (-3,58M€) du fait principalement de la baisse des prévisions d'opérations financières entre les deux exercices et des écritures comptables sur 2020 liées à des cessions à paiement différé à ACTIS dans les quartiers Hoche et centre ancien.

Une augmentation des dépenses de travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »),
- les travaux pluriannuels (chapitre 23 « immobilisations en cours »)
- les opérations d'équipement créées dans le cadre des autorisations de programmes « Écoles » et « Travaux bâtiments culturels ».

Travaux et études (M€)



Principales opérations d'investissement

	Y	Dépense	Recette	Net investi par la Ville
Projets d'investissement				
▣ Des espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants		7 703K€	-256K€	7 447K€
<i>dont aménagements de la Grande esplanade</i>		1 800K€		1 800K€
<i>dont déminéralisation et végétalisation de la place Victor Hugo</i>		1 952K€		1 952K€
<i>dont rues aux écoles</i>		800K€		800K€
<i>dont Cœur de ville - cœur de métropole</i>		799K€		799K€
▣ Un plan "écoles" toujours ambitieux		9 977K€	-2 963K€	7 014K€
<i>dont construction nouvelle école Flaubert</i>		3 830K€	-105K€	3 725K€
<i>dont extension de l'école élémentaire J Racine</i>		775K€	-195K€	580K€
<i>dont extension de l'école Diderot</i>		1 831K€	-300K€	1 531K€
<i>dont grand programme de petits travaux</i>		1 867K€	-44K€	1 823K€
▣ Un plan progressif de rénovation des locaux de la ville		6 789K€	-2 761K€	4 028K€
<i>dont isolation de l'école et du gymnase Vallier, requalification du parc Vallier-Catane</i>		1 928K€	-2 000K€	-72K€
<i>dont maintenance des équipements culturels</i>		1 198K€	-315K€	883K€
<i>dont maintenance des équipements sportifs</i>		1 765K€		1 765K€
<i>dont maintenance des locaux associatifs</i>		753K€	-200K€	553K€
<i>dont rénovation du gymnase de La Rampe</i>		905K€	-246K€	659K€
▣ L'ANRU, levier pour construire une ville parc solidaire et citoyenne		3 907K€	-236K€	3 671K€
<i>dont nouvel équipement jeunesse</i>		951K€	0K€	951K€
<i>dont ouverture du parc de la Villeneuve</i>		1 462K€	0K€	1 462K€
<i>dont pôle enfance des Trembles</i>		400K€		400K€
▣ Participation aux équipements public des Zones d'aménagement		9 059K€	-6 556K€	3 413K€
<i>dont Abbaye</i>		467K€		467K€
<i>dont Chatelet</i>		3 280K€	-3 188K€	355K€
<i>dont ZAC Flaubert</i>		1 100K€		1 100K€
<i>dont ZAC Presqu'île</i>		1 800K€	-1 000K€	800K€
▣ Conditions de travail des agents		3 282K€	-126K€	3 157K€
<i>dont achat locaux pour relocalisation propreté urbaine sur Mistral</i>		350K€	-114K€	236K€
<i>dont aménagement des nouveaux locaux du service Archives</i>		200K€		200K€
<i>dont reconfiguration de l'accueil de l'hotel de ville</i>		200K€		200K€
<i>dont transformation du centre technique de Balzac</i>		300K€		300K€
<i>Autres</i>		2 232K€	-12K€	2 221K€
⊕ Transition numérique: priorité à l'égalité et à la sobriété numérique		3 292K€	-144K€	3 148K€
▣ Participation à la construction et à la rénovation de logement public		3 661K€		2 750K€
<i>dont aide aux bailleurs</i>		388K€		388K€
<i>dont contribution à la construction de logement social à l'Abbaye</i>		167K€		167K€
<i>dont contribution à la construction de logement social ZAC Presqu'île</i>		1 083K€		1 083K€
<i>dont fonds de concours habitat dans le cadre du programme ANRU</i>		757K€		757K€
<i>dont campagne isolation mur/mur et ravalement de façades</i>		117K€		117K€
▣ Investissement de santé publique		2 780K€	-1 042K€	1 737K€
<i>dont renouvellement de la flotte de véhicules</i>		2 060K€	-245K€	1 814K€
<i>dont études urbaines pour une ville santé</i>		470K€		470K€
▣ Investissements de proximité		1 249K€	-82K€	1 167K€
<i>dont petits aménagements de secteurs</i>		590K€	-5K€	585K€
<i>dont urbanisme transitoire</i>		200K€		200K€
⊕ Quartier Malherbe: ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel		1 675K€	-844K€	831K€
⊕ Budget participatif		800K€	0K€	800K€
⊕ Bastille: 1ers pas vers un projet partenarial		1 045K€	-396K€	649K€
▣ Travaux sur patrimoine architectural		819K€	-376K€	442K€
<i>dont Tour Perret</i>		779K€	-376K€	402K€
▣ Gestion dynamique du patrimoine immobilier de la ville		880K€	-7 428K€	-6 548K€
<i>dont cession de locaux suite à l'ouverture du nouveau centre communal C Claudel</i>			-1 927K€	-1 927K€
<i>dont versement au CCAS du produit de la Vente du Batiment L Pellat</i>		580K€		580K€
<i>dont autres cessions</i>			-5 030K€	-5 030K€
Total général		56 918K€	-23 210K€	33 708K€

Les dépenses ci-dessus correspondent aux dépenses réelles d'investissement hors dette et attribution de compensation d'investissement.

L'année 2021 sera marquée par la poursuite d'opérations d'aménagement d'envergure (16,8 M€ de dépenses prévues) :

- 9,06 M€ de participations seront versées aux sociétés d'aménagement dans le cadre de la participation aux aménagements et équipements publics des ZAC Presqu'île, Flaubert, Bouchayer-Viallet et les concessions Châtelet, Abbaye et Washington Sud.
- 7,7 M€ seront consacrés à la réalisation d'espaces publics apaisés et végétalisés dont 1,7 M€ pour le démarrage de la phase de travaux sur la Grande Esplanade dans le cadre d'une convention de mandat avec la SPL SAGES et 0,8 M€ pour le lancement du projet des Rues aux écoles afin de faire des abords des écoles des zones végétalisées et piétonnisées

L'investissement dans les écoles continuera en 2021 à rester une priorité pour la Ville (10 M€ de dépenses prévues) avec d'importants travaux de réhabilitation et le démarrage de nouveaux projets :

- Démarrage en 2021 des travaux de construction de l'école Flaubert (3,8 M€)
- Poursuite des travaux d'extension de l'école Diderot (1,8 M€), de l'école Jean Racine (0,8M€) et des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (0,9 M€) dont l'ouverture est prévue courant 2021

3,9 M€ seront investis dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Villeneuve :

- 1,5 M€ pour l'ouverture du parc de la Villeneuve et la démolition du siège du CCAS
- 0,9 M€ pour le démarrage des travaux de construction de l'équipement jeunesse
- 0,4 M€ pour les premiers travaux de réhabilitation du pôle enfance des Trembles

Une enveloppe de 6,8 M€ sera consacrée en 2021 à la rénovation de locaux de la Ville :

- Dont 1,9 M€ pour les travaux d'isolation de l'école et du gymnase Vallier ainsi que la requalification du parc Vallier-Catane
- Dont 4,7 M€ pour les travaux d'entretien des bâtiments culturels, sportifs et associatifs (travaux d'accessibilité, rénovation du gymnase de La Rampe, études pour une rénovation globale du gymnase Malherbe...)

Une enveloppe de 6,6 M€ sera dédiée à l'amélioration des conditions de travail des agents (3,3 M€) et à la transition numérique (3,3 M€) :

- évolution des systèmes d'informations de la Ville pour permettre le développement de projets (changement de logiciel RH, changement des vidéoprojecteurs dans les écoles...) et tenir compte du déploiement du télétravail (2,6 M€)
- travaux de reconfiguration de l'accueil de l'hôtel de Ville (0,2 M€)
- travaux d'aménagement des nouveaux locaux du service Archives (0,2 M)

La Ville poursuivra en 2021 son investissement en faveur de la construction et la rénovation de logements :

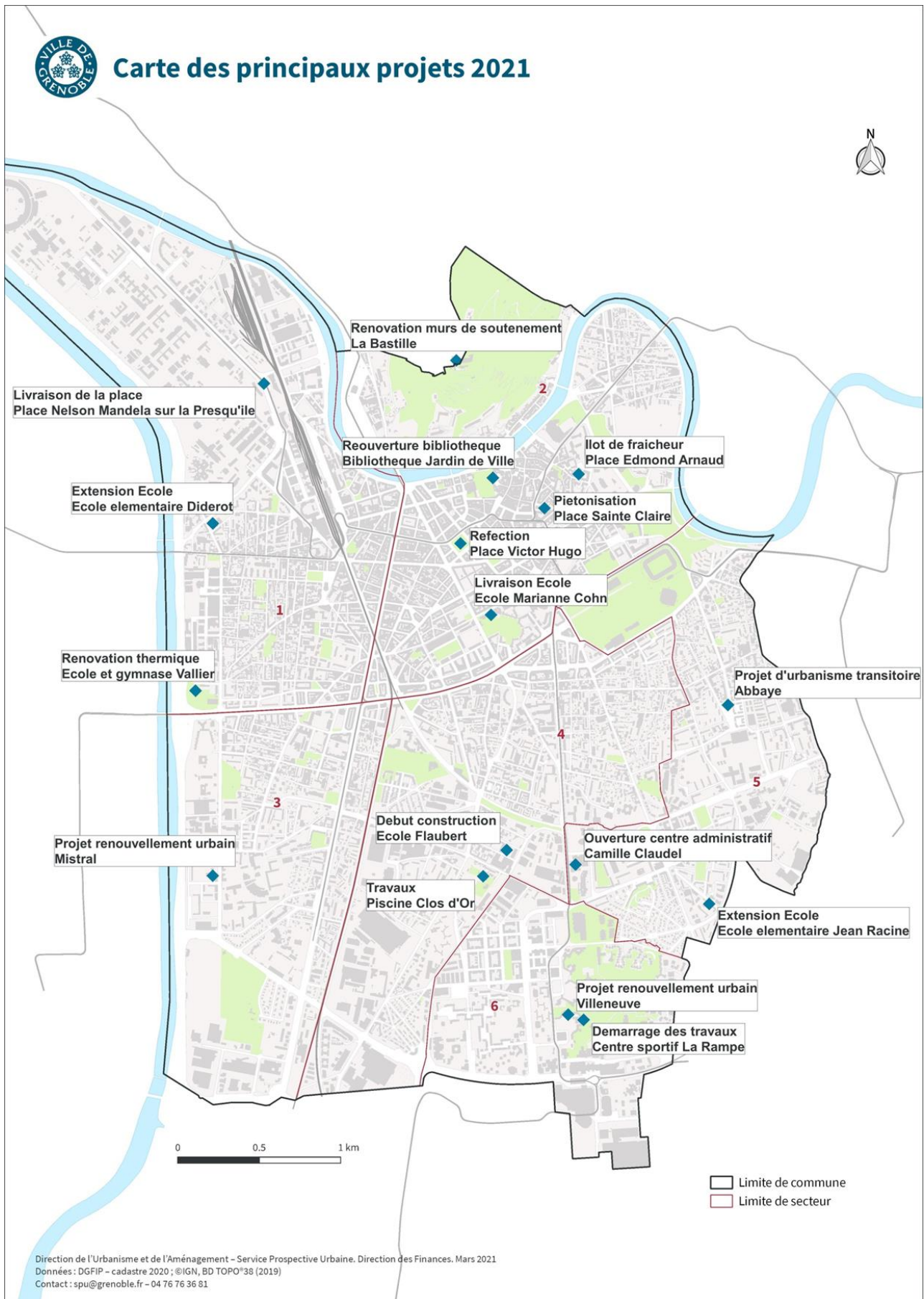
- maintien d'une aide aux bailleurs et des aides versées dans le cadre du dispositif Mur Mur et pour le ravalement des façades (0,5 M€)
- participation à la réalisation de logements sociaux dans le cadre des opérations d'aménagement, Abbaye et Presqu'île (1,2 M€)

1 M€ sera consacré aux travaux de restauration des murs de soutènement du site de la Bastille et à des études pour repenser l'aménagement du site ; des participations financières de l'Etat et de l'Europe sont prévues sur ce projet.

La Ville poursuivra en 2021 la gestion dynamique de son patrimoine, avec une prévision de cessions de locaux pour près de 7 M€ dont 2 M€ concernent des bâtiments libérés suite aux départs d'agents dans le bâtiment Camille Claudel, 1,9 M€ pour la cession au Département du bâtiment situé au 24 quai de France et 1,6 M€ pour la cession de la Maison Gavin.

Concernant le patrimoine, des dépenses liées au démarrage du projet de restauration de la Tour Perret sont prévues pour un montant de 0,8 M€ en 2021.

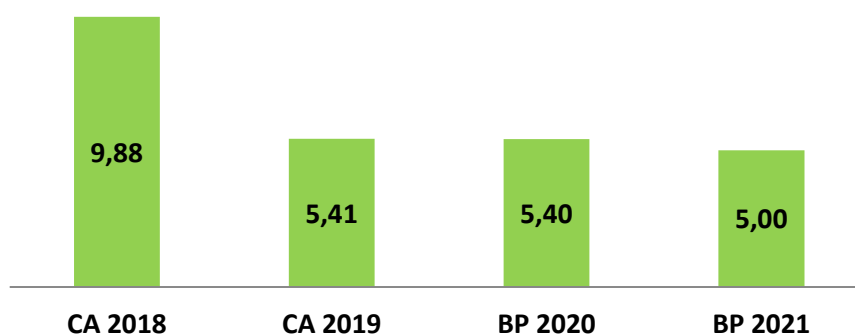
Quelques exemples d'investissements structurants sur le territoire grenoblois



Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement, hors opérations d'aménagement, diminuent légèrement de 0,4 M€ par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par le calendrier des appels de fonds des principaux destinataires de ces subventions (Métropole, bailleurs sociaux...) et de l'avancement des travaux concernés.

A noter que les subventions d'équipement intègrent également l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour les compétences « ouvrages d'art » (0,21M€), « GEMAPI » (0,7 M€) et ALPEXPO (0,2 M€).

Subventions d'équipement hors ZAC (M€)



Opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont prévues à hauteur de 0,11 M€ en 2021 principalement pour des travaux hygiène et de salubrité et des travaux réalisés pour le compte de la Métropole dans le cadre de la réhabilitation du gymnase de la Rampe.

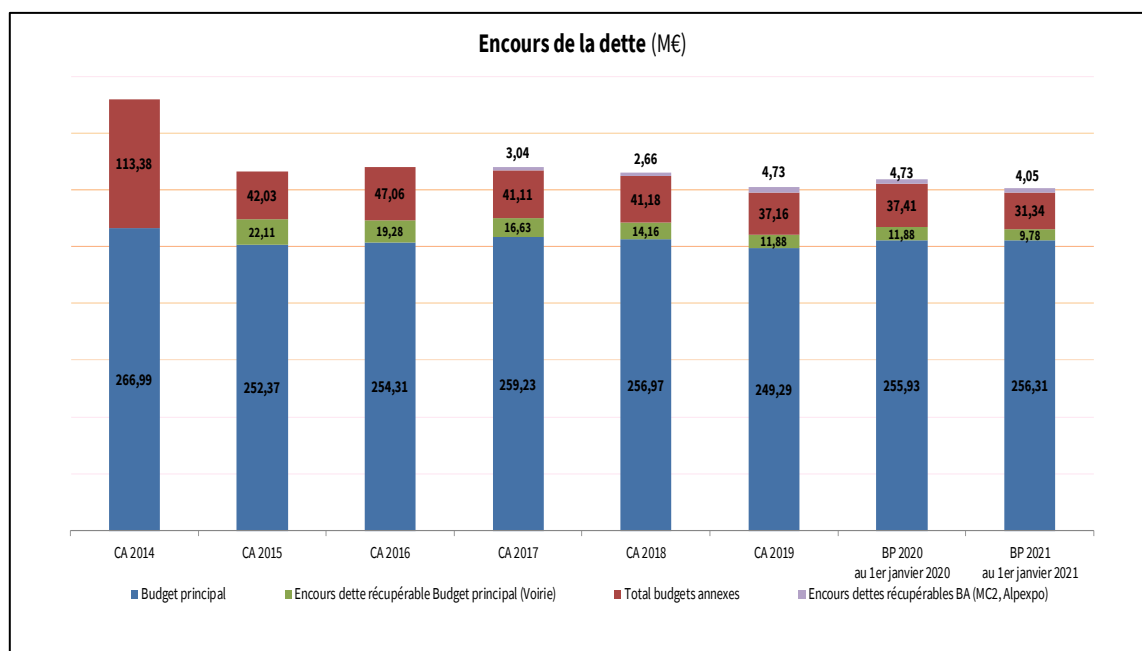
Une baisse des autres dépenses d'investissement

Elles intègrent des écritures en dépenses et recettes d'un montant identique permettant de réaliser des tirages et remboursements sur des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour un montant de 0,66 M€ (compte 16449 en dépenses et 16441 en recettes), les immobilisations financières pour un montant de 0,30 M€ (achat du tènement Flaubert lissé sur plusieurs années) ainsi que les cautions reversées à des tiers pour un montant de 0,01 M€ (compte 165).

Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Libellé APCP	Dernière année AP	Mouvement	Montant des AP			Répartition des Crédits de Paiement		
			Dernier montant de l'AP voté	Révision 2021	Total voté 2021	CP réalisés < 2021	CP votés 2021	CP restant à réaliser
ANRU 2 Villeneuve	2025	Dépense	32 528 161	2 793 416	35 321 577	278 876	5 405 602	29 637 099
		Recette	7 726 814	703 083	8 429 897	-	737 729	7 692 168
		Dépense nette	24 801 347	2 090 333	26 891 680	278 876	4 667 873	21 944 931
ANRU 2 Mistral	2024	Dépense	3 063 636	184 563	3 248 199	195 563	1 498 938	1 553 698
		Recette	600 000	-	600 000	-	314 000	286 000
		Dépense nette	2 463 636	184 563	2 648 199	195 563	1 184 938	1 267 698
Plaine des Sports	2021	Dépense	11 657 011	-	11 657 011	11 647 243	9 768	-
		Recette	1 247 905	-	1 247 905	1 247 905	-	-
		Dépense nette	10 409 106	-	10 409 106	10 399 338	9 768	-
Plan Ecoles	2024	Dépense	64 892 932	1 480 300	66 373 232	38 190 732	9 723 000	18 459 500
		Recette	8 185 436	-	8 185 436	5 203 079	1 762 799	1 219 558
		Dépense nette	56 707 496	1 480 300	58 187 796	32 987 653	7 960 201	17 239 942
Travaux Bâtiments Culturels	2022	Dépense	7 124 652	467 994	7 592 646	5 353 646	1 217 000	1 022 000
		Recette	1 762 567	-	1 762 567	1 208 092	331 000	223 475
		Dépense nette	5 362 085	467 994	5 830 079	4 145 554	886 000	798 525
SPL OSER - Rénovation énergétique Ampère, Painlevé et Elisée Chatin	2021	Dépense	7 465 293	-	7 465 293	7 343 788	2 621 208	-
		Recette	5 665 152	39 068	5 626 084	4 426 084	1 200 000	-
		Dépense nette	1 800 141	39 068	1 839 209	2 917 704	1 421 208	-
Travaux d'aménagement de la place Victor Hugo	2023	Dépense	2 074 164	-	2 074 164	40 027	1 951 793	82 344
		Recette	-	-	-	-	-	-
		Dépense nette	2 074 164	-	2 074 164	40 027	1 951 793	82 344
Plan de renouvellement de la flotte de véhicules - Budget principal	2024	Dépense	10 308 038	5 287 748	15 595 786	2 461 113	2 034 673	11 100 000
		Recette	706 377	-	706 377	461 102	245 275	-
		Dépense nette	9 601 661	5 287 748	14 889 409	2 000 011	1 789 398	11 100 000
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale- Budget annexe Cuisine centrale	2024	Dépense	799 400	57 100	856 500	618 273	238 227	-
		Recette	-	-	-	-	-	-
		Dépense nette	799 400	57 100	856 500	618 273	238 227	-
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2024	Dépense	5 367 400	296 240	5 071 160	-	-	5 071 160
		Recette	-	-	-	-	-	-
		Dépense nette	5 367 400	296 240	5 071 160	-	-	5 071 160

Remboursement de la dette



L'encours consolidé de l'ensemble des budgets varie à la baisse de 8,5 M€ (-2,7%), passant de 309,9 M€ au BP 2020 à 301,5 M€ au BP 2021. Après retrait des dettes récupérables, l'encours de dette de l'ensemble des budgets baisse de 5,7 M€ (-1,9%), passant de 293,3 M€ à 287,6 M€.

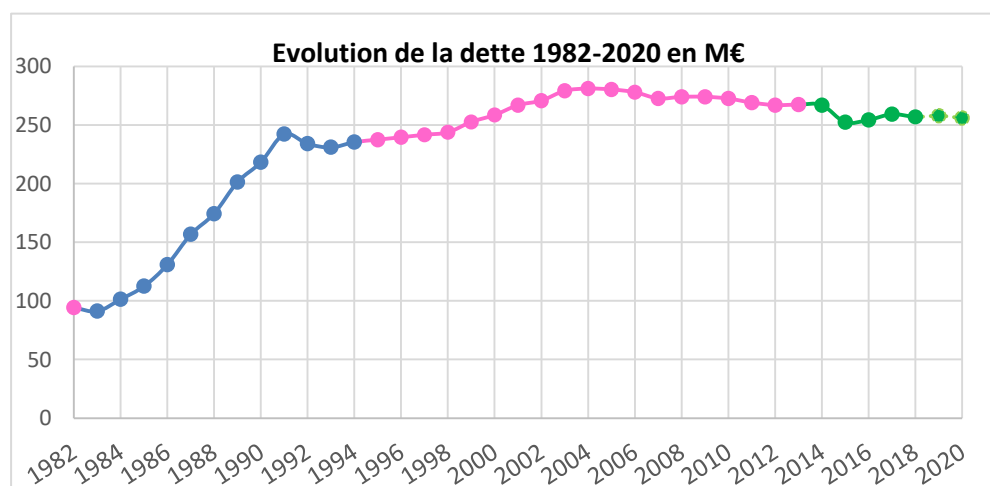
L'encours du budget principal varie à la baisse de 1,71M€ (-0,64%), passant de 267,8M€ au BP 2020 à 266,1M€ au BP 2021. Après retrait de la dette récupérable « voirie », l'encours de dette du budget principal augmente de 0,4M€ (+0,15%) passant de 255,9M€ à 256,3M€.

A partir du 01/01/2021, l'encours de l'emprunt Claudel (5 M€) est réaffecté du budget annexe activité économique au budget principal suite à l'emménagement des agents cette année.

Lors du BP 2020, il était prévu d'encaisser un maximum de 21,96M€ en 2019 ; toutefois, seuls 14,5 M€ ont été encaissés en 2019 sur l'ensemble des budgets.

Pour le BP 2021, l'encours de dette prévisionnel au 01/01/2021 tient compte de l'encaissement réel des emprunts en 2020 soit 25,7 M€ au lieu des 37,9 M€ votés sur l'ensemble des budgets.

Aussi, dans le cadre de la délibération n°65-18360 du 08/07/2019, l'encours de dette de l'ensemble des budgets tient compte à partir du 01/01/2019 des régularisations d'encours transférés à Grenoble-Alpes Métropole pour les transferts des compétences « eau potable », « développement économique » et « parcs de stationnement ».



Annuité de la dette		CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
En euros					
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818, 16441 et 168751)	23 749 797	22 254 948	23 290 785	23 434 421
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie	-2 469 093	-2 284 998	-2 097 222	-1 905 690
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000	980 000	980 000	980 000
Frais financiers	Intérêts	7 105 383	6 826 670	6 425 657	5 451 822
	Produits financiers	-558 760	-476 422	-494 271	-424 066
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie et stationnement	-332 624	-766 246	-337 542	-295 598
	<i>TOTAL avant déduction dette récupérable</i>	31 276 419	29 585 196	30 202 171	29 442 177
TOTAL		28 474 702	26 533 953	27 767 407	27 240 889

L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

L'annuité devrait baisser en 2021 (-0,53 M€) sous l'effet notamment de la baisse des frais financiers de 0,9M€ qui passent de 5,6 M€ en 2020 à 4,7 M€ en 2021.

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie mais qui n'ont pu l'être car ils n'étaient pas affectés. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

À noter que le capital remboursé prend en compte les régularisations d'encours auprès de la Métropole de Grenoble des anciens budgets annexes Stationnement et Eau.

4. ANNEXES



ANNEXE 1 : ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2018	CA 2019	Moyenne de la strate 2019*	BP 2020	BP 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 419	1 454	1 274	1 479	1 499
2	Produit des impositions directes / population	847	892	663	900	916
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 803	1 657	1 412	1 625	1 628
4	Dépenses d'équipement brut / population	237	221	306	215	265
5	Encours de la dette / population	1 660	1 624	1 093	1 665	1 657
5 ^{bis}	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 573	1 550	-	1 591	1 596
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	175	175	209	175	176
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,3%	57,5%	58,1%	58,2%	58,0%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,1%	96,5%	93,7%	100,3%	101,4%
8 ^{bis}	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	86,3%	95,6%		99,5%	100,7%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,2%	13,3%	22,3%	13,2%	16,3%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	92,1%	98,0%	79,7%	102,4%	101,8%
10 ^{bis}	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	87,3%	93,5%		97,9%	98,0%

*DGCL, dernier exercice connu au 10 février 2021

- Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
 C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3. Pour 2020, la population retenue s'élève à 160 836 habitants.
- Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

Données de référence

	BP 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	241 422 442
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	147 116 204
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	261 501 290
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	42 496 207
Encours de dette	266 091 919
Encours de la dette hors dette récupérable	256 312 020
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 245 505
Dépenses de personnel (chapitre 012)	140 008 000
Amortissement du capital de la dette	24 414 421
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	22 508 731
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	700 000
Population (INSEE)	160 625

ANNEXE 2 : budgets annexes et régie lumière

<i>En millions d'euros</i>	Activités économiques	Locaux culturels	Selfs	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion courantes	0,95	0,00	0,29	6,19	0,00	7,43	0,10
Dépenses de gestion courantes	1,38	0,08	1,08	6,53	0,03	9,10	2,12
Epargne de gestion courante (1)	-0,43	-0,08	-0,80	-0,33	-0,03	-1,67	-2,02
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,49	1,05	0,92	0,77	0,03	5,25	2,40
Charges exceptionnelles	0,08	0,00	0,02	0,01	0,00	0,11	0,01
Résultat exceptionnel (2)	2,40	1,05	0,90	0,76	0,03	5,14	2,40
Frais financiers	0,29	0,22	0,00	0,07	0,00	0,59	0,12
<i>frais financiers dette récupérable</i>	-0,07	-0,04	0,00	0,00	0,00	-0,11	0,00
Remboursement Emprunts	1,38	1,05	0,00	0,35	0,00	2,79	0,43
<i>remboursement capital dette récupérable</i>	-0,37	-0,30	0,00	0,00	0,00	-0,67	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	1,23	0,93	0,00	0,42	0,00	2,59	0,54
Epargne Nette = 1+2-3	0,75	0,04	0,10	0,00	0,00	0,88	-0,16
Epargne de gestion	1,98	0,97	0,10	0,42	0,00	3,47	0,38
Epargne brute	1,76	0,79	0,10	0,35	0,00	3,00	0,26
INVESTISSEMENT							
Recettes réelles d'investissement	0,37	0,30	0,00	0,65	0,00	1,31	2,56
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,63	0,00	0,63	2,31
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,37	0,30	0,00	0,02	0,00	0,68	0,25
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,75	0,04	0,10	0,64	0,00	1,53	2,39
Dont dépenses d'équipement	0,75	0,04	0,10	0,64	0,00	1,53	2,39

Budget Annexe Selfs : une subvention d'équilibre en hausse

Jusqu'à présent, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. A partir de fin avril 2021, il enregistrera également les dépenses et les recettes liées à l'offre de restauration développée sur le site Camille Claudel. A cet égard, le nom de ce budget annexe est modifié pour devenir « Budget annexe Selfs ».

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 1,04 M€ en 2020 à 1,10 M€ en 2021. Les charges courantes sont stables : en effet, la crise sanitaire entraînant une baisse de fréquentation liée au télétravail, les achats de denrées alimentaires sont en nette diminution, passant de 0,3 M€ en 2020 à 0,18 M€ en 2021, ce qui permet de prendre en compte les dépenses supplémentaires liées à l'ouverture d'une offre de repas à emporter sur le site Camille Claudel à budget constant.

Parallèlement, les charges de personnel progressent de 0,61 M€ en 2020 à 0,67 M€ en 2021.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, elles sont en nette diminution, passant de 0,53 M€ à 0,29 M€. Cette diminution s'explique par la nette diminution de fréquentation constatée depuis le début de la crise sanitaire.

En conséquence, la subvention exceptionnelle du budget principal augmente de 0,35M€, passant quant de 0,57 M€ à 0,92 M€.

Les dépenses d'investissement progressent quant à elles de 0,04 M€, passant de 0,06 à 0,10 M€. Une étude sur l'optimisation des locaux dédiés au Self au sein du bâtiment Camille Claudel est notamment prévue à hauteur de 0,03 M€.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2021.

Budget Annexe Cuisine Centrale : une subvention d'équilibre en hausse

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale a été lancé afin d'améliorer les conditions de production.

L'augmentation des charges à caractère général (155k€) est en lien avec l'évolution des prix des denrées alimentaires et notamment ceux concernant les approvisionnements bio et végétariens, domaines peu concurrentiels.

L'application des mesures réglementaires (dont GVT, prime de précarité, PPCR) et la prise en compte du renfort temporaire de conducteurs véhicules « poids lourds » dans l'attente de formation du personnel de la cuisine devraient aboutir à une augmentation des dépenses de personnel de 202k€ en 2021.

Un emprunt de 0,63M€ est inscrit afin de financer les dépenses d'investissement, dont la poursuite du renouvellement des véhicules de livraison (plus écologiques et ergonomiques), la restructuration de la cuisine centrale et l'achat de matériels.

Le remboursement provenant du budget principal au titre des repas scolaires est prévu à hauteur de 4,45 M€, en progression de 0,05 M€ par rapport à l'année précédente. Les autres recettes de fonctionnement, à savoir les repas facturés au CCAS et aux centres sociaux, sont identiques à celles de 2020.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal augmente de 0,37M€, passant de 0,39M€ en 2020 à 0,76M€ en 2021.

Budget Annexe Activités Économiques : une subvention d'équilibre en hausse

Malgré le transfert à la Métropole d'une partie des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe dans le cadre de sa compétence « développement économique », certains biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polygone, République...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe, se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.

Le bâtiment Camille Claudel est quant à lui transféré au budget principal à partir du 1^{er} janvier 2021, compte tenu de son affectation à l'accueil de services administratifs de la Ville et du CCAS.

Le projet de budget est pour l'instant construit sur l'hypothèse d'une année de fonctionnement « normale » et devra être revu en fonction des conséquences de la crise sanitaire.

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 1,75M€ en augmentation de 97 k€ par rapport au budget primitif 2020, essentiellement en raison de la prise en charge de la taxe foncière du bâtiment Palais des Sports auparavant portée par le budget principal.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, les recettes de loyers diminuent de 112 k€ suite au départ de certains locataires. Compte-tenu notamment de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et cette diminution des recettes, la subvention exceptionnelle versée par le budget principal augmente de 0,29M€, passant de 2,20 M€ en 2020 à 2,49 M€ en 2021.

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé à ce stade. Pour rappel, l'encours de dette lié à l'acquisition du bâtiment Camille Claudel est transféré au budget principal compte-tenu du changement d'affectation du bâtiment, qui devient désormais un bâtiment administratif dédié à l'accueil des agents Ville et CCAS.

Enfin, la crise sanitaire ayant soumis la trésorerie de la SPL Alpexpo à une forte tension, les conditions de remboursement d'anciennes taxes foncières de la SPL à la Ville ont fait l'objet d'un report des échéances 2020 (0,5M€) et 2021 (0,2M€) après 2021.

Budget Annexe Locaux Culturels : une subvention d'équilibre stable

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites en 2021 pour cet équipement, hors intérêts de la dette, s'élèvent à 80,9k€. Elles correspondent à la taxe foncière, à des dépenses d'entretien et réparation de bâtiment ainsi que des remboursements de frais de personnel au budget principal.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,2 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement dont 0,3 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait s'élever à 1 M€ comme l'an passé.

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires : une subvention d'équilibre stable

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

Cette opération est quasiment achevée. En 2021 ne sont prévus que de petits travaux de viabilisation à hauteur de 30 k€. Ce budget comporte par contre de gros montants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

Pour les années à venir, les seules dépenses prévues devraient concerner des travaux portés par GRT Gaz.

En-dehors de la gestion des stocks de terrains, les crédits prévus (30 k€) ont pour objet de permettre de réaliser les dépenses de maintenance et d'entretien des terrains restants. Une subvention exceptionnelle du budget principal est prévue à hauteur de 31 k€, contre 20 k€ au BP 2020.

Régie Lumière : une baisse de la subvention d'équilibre

La régie Lumière a été créée au 1^{er} janvier 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (Contrat de Réalisation Exploitation Maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,3 M€), à la pose et dépose d'illuminations de Noël (135k€) et à l'entretien et réparation des installations d'éclairage public (630k€).

Ces dépenses s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal d'un montant de 2,4 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'an passé. Il a en effet été décidé de diminuer la capacité d'autofinancement de ce budget et d'augmenter la part d'emprunt dans le financement des dépenses d'équipement.

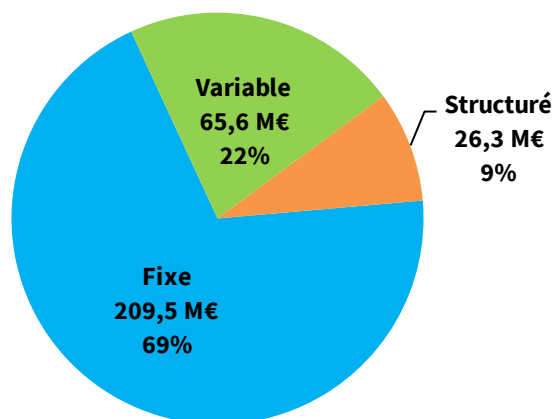
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,4 M€, en augmentation de 0,15 M€ par rapport au BP 2020. Elles concernent pour 1,56 M€ des travaux programmés pour participer à la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Plan Lumière et pour 0,4 M€ des travaux non-programmés (travaux aléatoires selon les besoins). A titre exceptionnel cette année, sont inscrits 0,18 M€ pour accompagner les travaux de la Métropole sur la place Victor Hugo, 0,12 M€ de travaux pour l'ANRU Mistral pour accompagner le projet d'aménagement et créer l'ensemble du réseau sur ce nouveau projet et 0,02 M€ pour la prise en charge des révisions de prix liées à la part des travaux programmés (1%). Enfin, 0,06 M€ sont prévus pour l'acquisition de motifs dans le cadre des illuminations de fin d'année et 0,06 M€ pour la partie mise en lumière des bâtiments remarquables.

Ces dépenses sont financées par l'emprunt (2,3 M€) et le FCTVA (0,25 M€).

ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

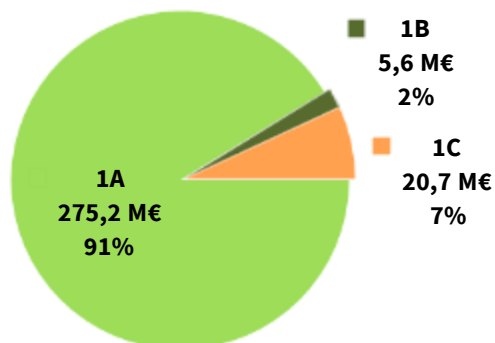
Structure de la dette après swaps (M€)
301,5M€ au 01/01/2021



Classification des risques des emprunts

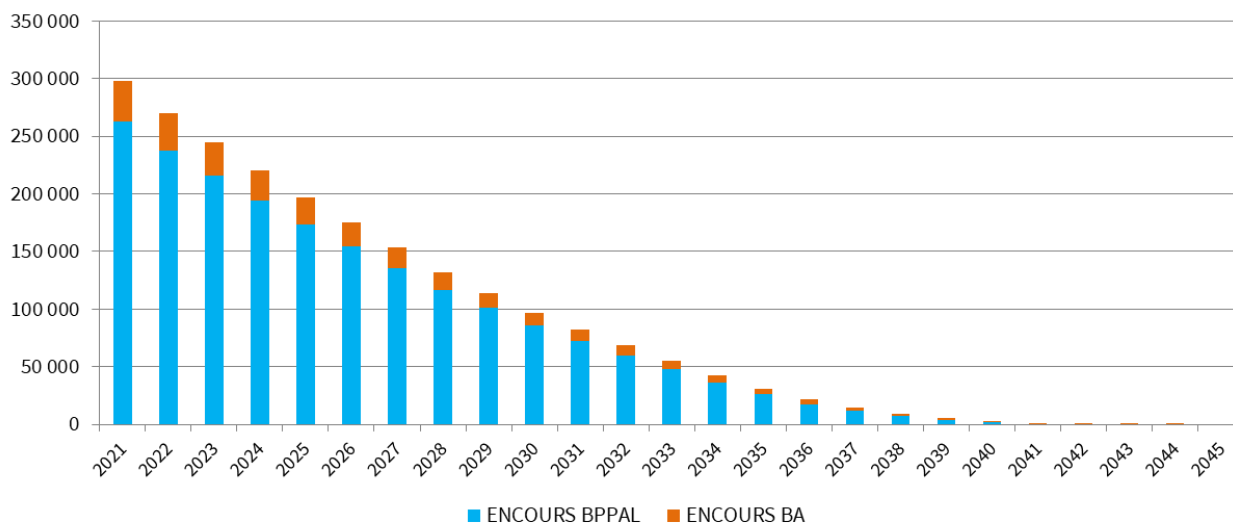
	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres type de structure

Classification des risques des emprunts 301,5M€ au 01/01/2021



Profil d'extinction de la dette

Profil d'extinction de la dette



Le profil d'extinction de la dette prend en compte l'hypothèse d'un encaissement de 23,8M€ d'emprunts 2021 (dont 20,9M€ sur le Budget principal et 2,9M€ sur les Budgets annexes).

Aussi, le profil d'extinction de la dette a été retraité pour tenir compte de l'anticipation du remboursement du capital (980K€/an jusqu'en 2022) de l'emprunt obligataire de 9,8M€, remboursable in fine en 2022.

Capacité de désendettement

Années	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
CA 2015	21,31	252,37	11,85
CA 2016	23,83	254,31	10,67
CA 2017 budget principal	25,22	259,23	10,28
CA 2018 budget principal	27,51	256,97	9,34
CA 2019 budget principal	29,99	249,29	8,31
BP 2020 budget principal	23,49	255,93	10,90
BP 2021 budget principal	20,78	256,31	12,34

Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Ce ratio correspond au nombre d'années théorique que la collectivité mettrait à rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Il se calcule en rapportant l'encours de dette de la collectivité au montant de son épargne brute de l'année.

Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 01.01.2021	% au 01.01.2021	Rappel au 01.01.2020
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	75,0 M€	24,9%	81,5 M€
Groupe Caisse d'Épargne	47,0 M€	15,6%	50,3 M€
Groupe Crédit Agricole	37,2 M€	12,3%	41,2 M€
Caisse des Dépôts et Consignations	36,7 M€	12,2%	40,2 M€
AGENCE FRANCE LOCALE	37,6 M€	12,5%	31,6 M€
Deutsche Pfandbriefbank AG	25,4 M€	8,4%	27,9 M€
Banque Postale*	22,8 M€	7,6%	2,7 M€
Société Générale	5,4 M€	1,8%	6,5 M€
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	5,3 M€	1,8%	6,5 M€
Rivage Investment (ex Royal Bank of Scotland)	5,1 M€	1,7%	5,6 M€
NATIXIS (emprunt obligataire)**	2,0 M€	0,7%	2,9 M€
Groupe Crédit Mutuel	1,5 M€	0,5%	1,7 M€
Métropole de Grenoble (régularisation encours)	0,6 M€	0,2%	0,2 M€
Organismes de droit public	0,0 M€	0,0%	0,0 M€
Crédit coopératif	0,0 M€	0,0%	0,6 M€
BNP Paribas	0,0 M€	0,0%	0,2 M€
Emprunt 2019 réstant à réaliser	0,0 M€	0,0%	10,3 M€
Total Général tous budgets	301,5 M€	100%	309,9 M€

* La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

** L'encours au 01/01/2021 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

ANNEXE 4 : Détails « autres »

Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Détail autres recettes de gestion courantes	12,15	12,04	12,22	13,13
Atténuations de charges	0,38	0,31	0,46	0,47
Autres taxes	3,66	3,66	3,75	3,75
Participations	8,11	8,08	8,01	8,90

Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€)	1,06	0,82	0,93	0,84
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,04	0,05	0,12	0,06
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,39	0,25	0,28	0,24
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,25	0,22	0,10	0,27
Concessions cimetières (produit net)	0,28	0,22	0,33	0,22
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,02	0,06	0,03
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,03	0,03	0,03
Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de récoltes	0,00	0,00	0,01	0,00
Travaux	0,01	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,01	0,02	0,00	0,00
Autres redevances et recettes diverses	0,02	0,00	0,00	0,00

*La redevance d'occupation du domaine public communal a été basculée à partir du BP 2018 dans "Produits des services, du domaine et ventes diverses" du fait de l'encaissement par la Ville du forfait post-stationnement.

Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Autres charges à caractère général	15,17	17,26	18,43	18,92	20,46
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,48	4,59	4,58	4,55	4,53
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,01	1,45	2,18	2,41	2,63
Frais de gardiennage	2,04	1,94	2,20	1,95	2,43
Divers	1,25	1,62	1,76	1,75	1,44
Autres frais divers	0,48	0,72	0,66	0,88	1,39
Achat de prestation de services	0,70	0,72	0,66	0,78	1,17
Charges locatives de copropriété	1,11	1,03	0,78	1,01	0,98
Frais de nettoyage des locaux	0,70	0,70	0,66	0,73	0,92
Transports de biens et transports collectifs	0,84	0,70	0,79	0,72	0,84
Taxes foncières	1,21	1,01	0,86	0,96	0,82
Etudes et recherches	0,34	0,36	0,51	0,58	0,80
Honoraires	0,35	0,43	0,40	0,69	0,58
Versement à des organismes de formation	0,38	0,43	0,49	0,54	0,56
Redevances pour services rendus	0,11	0,40	0,39	0,38	0,37
Autres services extérieurs	0,09	0,05	0,07	0,07	0,25
Concours divers (cotisations...)	0,12	0,18	0,22	0,13	0,24
Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	0,13	0,09	0,10	0,16	0,12
Autres impôts locaux	0,04	0,04	0,08	0,04	0,09
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,07	0,03	0,07	0,07
Services bancaires et assimilés	0,06	0,05	0,07	0,08	0,06
Frais d'actes et de contentieux	0,05	0,10	0,04	0,04	0,06
Documentation générale et technique	0,07	0,07	0,05	0,06	0,06
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,03	0,02	0,04	0,04	0,04
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Impôts indirects	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02	0,03	0,03	0,00
Remboursements de frais au CCAS	0,51	0,47	0,72	0,25	0,00

ANNEXE 5 : Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CAP Commission Administrative Paritaire
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
K€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MIN Marché d'Intérêt National
PNRU Programme National de Renouvellement Urbain
QPV Quartiers Politique de la Ville
REG Régie Eau de Grenoble
REP Régie de l'Eau Potable
RGPP Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
STB Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concerté